



- : - : - : - :

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - :

- 27 JUIN 2016 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎ 01 30 47 48 00 / 📞 06 07 65 75 81

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Installation d'une nouvelle conseillère municipale	2
♦ Approbation du compte rendu du 17 mai 2016.....	3
FINANCES	4
COMPTE DE GESTION 2015.....	4
01/ Vote du compte de gestion 2015 - Commune	4
02/ Vote du compte de gestion 2015 - Service Extérieur des Pompes Funèbres.....	5
COMPTE ADMINISTRATIF 2015.....	5
03/ Vote du compte administratif 201 - Commune	5
04/ Vote du compte administratif 2015 - Service Extérieur des Pompes Funèbres	12
AFFECTATION DU RESULTAT.....	13
05/ Affectation du résultat de l'exercice 2015 - Commune.....	13
06/ Affectation du résultat de l'exercice 2015 – Service Extérieur des Pompes Funèbres	13
BUDGET SUPPLEMENTAIRE	13
07/ Vote du budget supplémentaire 2016 – Commune.....	13
08/ Vote du budget supplémentaire 2016 - Service Extérieur des Pompes Funèbres	26
REMISE GRACIEUSE	26
09/ Remises gracieuse pour l'année 2016	26
SUBVENTIONS.....	26
10/ Acceptation du contrat de développement territorial, triennal avec le département des Hauts-de-Seine et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	26
SUBVENTION/COMMUNE CCAS.....	28
11/ Approbation de la convention concernant la rectification de l'article 6 de la convention au titre du programme de réussite éducative passée pour les années 2014 et 2015 entre la commune et le CCAS et autorisation donnée à Mme le Maire de signer cette convention	28
ADMINISTRATION GENERALE.....	29
COMMISSIONS MUNICIPALES/REAFFECTATION SUITE A LA CREATION DU GROUPE « LES REPUBLICAINS/UDI »	29
12/désignation d'un élu en remplacement à la commission aménagement espace public et développement durable	29
13/ désignation d'un élu en remplacement à la commission éducation épanouissement	29
COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES	30
14/ Désignation d'un nouveau membre, représentant des usagers, président d'association locale.....	30
ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	30

15/ Modification de la délibération du 28 avril 2014 désignant les représentants devant siéger au Conseil d'administration du Collège Romain Rolland.....	30
JEUNESSE	30
16/ Régularisation d'une prestation de transport de dons à destination de jeunes enfants haïtiens	30
SEMABA.....	31
PROROGATION DES BAUX A CONSTRUCTION	31
17/ Approbation de l'avenant prorogeant le bail à construction « les monceaux » et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	31
18/ Approbation de l'avenant prorogeant le bail à construction « Clos Lapaume » et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	31
RAPPORT DE GESTION	35
19/ Rapport des représentants du Conseil Municipal de Bagneux au Conseil d'administration de la Semaba.....	35
20/ Équilibre budgétaire de la gestion locative.....	35
CRACL.....	36
21/ 77 Rue Ravera.....	36
22/ Albert Petit - Rue des Blains « Plaine de Jeux »	36
23/ Zac Albert Petit - RN20	36
24/ Écoquartier Victor Hugo.....	36
GARANTIE COMMUNALE.....	37
24 bis/ Garantie communale au profit de la Semaba pour un prêt d'un montant de 1 800 000 € consenti par la Société du Grand Paris destiné à financer les évictions commerciales et les démolitions dont la tour pasteur, en vue de livrer les terrains nécessaires aux travaux de la gare de Bagneux	37
Approbation de la convention de prêt au profit de la Semaba consenti par la société du grand paris et autorisation donnée à Mme le maire de signer la convention et tous les documents s'y rapportant.....	37
AVANCE DE TRESORERIE	39
25/ Approbation de l'avenant n° 3 à la convention d'avance de trésorerie octroyée à la Semaba et autorisation donnée à Mme le maire de le signer.....	39
GARANTIE COMMUNALE.....	40
25 Bis/ Maintien de la garantie communale au profit de la Semaba pour la prorogation du prêt de 15.000.000 € contracté auprès de la caisse d'épargne ile de france, destiné à financer les acquisitions foncières de la zac Victor hugo - approbation de l'avenant n°1 au contrat de prêt Flexilis n° a7509b8h et autorisation donnée à Mme le maire de le signer.....	40
CAPITAL SOCIAL D'IDF HABITAT.....	40
26/ Participation de la commune de Bagneux au capital social de IDF Habitat.....	40
RUE DES BLAINS / SENTIER DES MONCEAUX.....	40

27/ Cession à la Semaba de la parcelle cadastrée section ag n° 95 située rue des Blains/sentier des monceaux.....	40
AMENAGEMENT URBAIN.....	41
TAXE LOCALE POUR LA PUBLICITE EXTERIEURE.....	41
28/ Modification de la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2014 relative aux tarifs de la tlpe.....	41
PROJET URBAIN « SITE SANOFI ».....	42
29/ Approbation de la convention de transfert dans le domaine public de la voirie et des espaces communs et autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention et tous les documents s’y rapportant	42
PROJET NAUTILE	43
30/ Convention de rétrocession à titre gratuit de la voie nouvelle sur le site du Nautile	43
113 RUE JEAN MARIN NAUDIN	44
31/ Cession de la parcelle non cadastrée, déclassée du domaine public communal, située 113 rue jean marin Naudin d’une superficie de 15 m².....	44
32/ autorisation donnée au groupement de promoteurs de déposer un permis de construire valant division sur la parcelle non cadastrée appartenant à la commune, sise 113 rue Jean Marin Naudin d’une superficie de 15 m².....	44
SERVICES TECHNIQUES.....	44
ADHESION	44
33/ Adhésion à l’association des villes pour la Propreté urbaine	44
ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE ETUDES TECHNIQUES DE REQUALIFICATION OU DE MODERNISATION DE L’ESPACE PUBLIC DE LA VILLE DE BAGNEUX	44
34/ Autorisation donnée À Mme Le Maire de signer le marché	44
AVENANT N° 2 AU MARCHE ECLAIRAGE DES STADES ET ECLAIRAGE EXTERIEUR DES BATIMENTS COMMUNAUX - 2015-2018	45
35/ Approbation de l’avenant n° 2 au marché n° 572001 à passer avec Citeos et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer.....	45
CONTRIBUTION PORTANT SUR LA MODIFICATION DU TUNNEL A CHATELET-LES-HALLES.....	45
36/ Autorisation donnée à Mme le maire pour une contribution supplémentaire de 200 € à l’étude proposée par l’association « les villes du RER B Sud » portant sur la modification du tunnel à Châtelet-les-halles	45
CREATION D’UN RESEAU D’AGRICULTURE URBAINE ET D’ACTIONS ECOLOGIQUES CITOYENNES ET SOLIDAIRES.....	46
37/ Approbation de la convention cadre entre la ville de Bagneux et l’association atelier d’architecture autogérée pour la création d’un réseau d’agriculture urbaine et d’actions écologiques citoyennes et solidaires	46
DEMANDE DE SUBVENTION.....	50
38/ Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la députée des Hauts-de-Seine au titre de la réserve parlementaire	50

MISSION DE MAITRISE D’OEUVRE RELATIVE A LA RESTAURATION DE L’EGLISE SAINT HERMELAND CLASSEE MONUMENT HISTORIQUE	51
39/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché.....	51
REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES GROUPE SCOLAIRE ALBERT PETIT	51
40/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché.....	51
SUIVI D’EXPLOITATION DU MARCHE DE CHAUFFAGE	52
41/ Autorisation donnée à Mme le maire de signer l’avenant n° 5 au marché n° 172501 relatif au chauffage, gros entretien et prestations diverses (lot 1)	52
42/ Autorisation Donnée à Mme Le Maire de signer L’avenant n°1 au marché n° 172502 relatif au chauffage, gros entretien et prestations diverses (lot 2).....	52
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX – CONSTRUCTION DU CENTRE DES ARTS ET DU CIRQUE ET DES CULTURES ÉMERGENTES DE BAGNEUX	52
43/ Approbation des avenants n° 2 et n° 3 aux marchés de travaux n° 321602, 321603, 321606, 321607, 321608 relatifs à la construction du Centre Des Arts et Du Cirque et des Cultures Émergentes (5 lots) et autorisation donnée à Mme le Maire de les signer	52
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	53
DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET EN OUVRAGES	53
44/ Approbation du principe d’une délégation de service public du stationnement payant sur voirie et en ouvrages	53
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.....	57
SICOMU (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L’ORME A MOINEAUX DES ULIS).....	57
45/ Rapport d’activité du Sicomu pour l’année 2015	57
HABITAT	58
CHARTRE DE LA CONSTRUCTION ET DE LA PROMOTION A BAGNEUX	58
46/ Approbation de la nouvelle charte de la construction et de la promotion à Bagneux et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	58
ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS DE LOGEMENT	60
47/ Approbation de la convention de partenariat avec l’association Aspe pour l’accompagnement des demandeurs de logement pouvant mobiliser le dispositif du droit au logement opposable et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	60
TARIFS	61
POPULATION.....	61
48/ Revalorisation des tarifs des concessions	61
49/ Revalorisation des taxes funéraires	61
DROITS DE VOIRIE.....	61
50/ Ajout d’une tarification spécifique pour les food trucks	61
CITOYENNE ET VIE DES QUARTIERS	63
51/ Instauration d’une tarification proratisée pour les usagers des centres sociaux et culturels s’inscrivant aux activités en cours d’année.....	63

ÉDUCATION	63
APPEL A PROJET 2016 « HANDICAP »	63
52/ Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer des dossiers de candidature dans le cadre de l'appel à projet 2016 « handicap » lancé par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et de signer les éventuelles conventions correspondantes	63
SPORTS	64
PASS92.....	64
53/ Approbation de la convention pass92 avec le Département et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	64
CULTURE	64
FRAIS DE RESTAURATION, DE TRANSPORT ET D'HEBERGEMENT.....	64
54/ Prise en charge des frais de restauration, de transport et d'hébergement des participants à la fête des vendanges 2016 et années à venir	64
RESTAURATION	64
FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES NECESSAIRES A LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DE LA VILLE DE BAGNEUX.....	64
55/ Autorisation donnée à Mme le maire de signer les marchés (9 lots).....	64
COMMUNICATION	65
FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR MANIFESTATIONS BALNEOLAISES LIVREES PAR TRAITTEURS AVEC OU SANS PERSONNEL	65
56/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés (2 lots)	65
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	65
ACQUISITION D'UN FAUTEUIL DENTAIRE	65
57/ Autorisation donnée à Mme le maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil régional d'Île-de-France pour l'acquisition d'un fauteuil dentaire et à signer la convention éventuelle	65
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	65
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.....	65
58/ Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge – Unité locale de Bagneux	65
59/ Subvention exceptionnelle à l'association Atousignes 92.....	65
PROJET SOCIAL 2016-2019 - CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS.....	66
60/ Approbation du projet social du centre social et culturel jacques Prévert et autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention avec la caf	66
61/ Approbation du projet social du centre social et culturel la Fontaine Gueffier et autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention avec la caf	66
PERSONNEL	67
62/ Modification du tableau des effectifs	67



CONSEIL MUNICIPAL
- LUNDI 27 JUIN 2016 -

(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme AMIABLE, Maire. - Bonsoir à tous, je vous propose de commencer notre séance de Conseil municipal du mois de juin.

Nous avons un nouveau matériel que nous testons.

Si tout fonctionne bien, nous pourrions l'acquérir.

Je passe la parole à Mme Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent, pouvoir Yasmine Boudjenah jusqu'à son arrivée à 21 h 10

TALLA Irène, absente, pouvoir à Djedjiga Oualli

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

DIEME Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSION Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, présente
BORLANT Alain, présent
BALUTCH Nouraqa, présent
ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Bernadette David
HOURS Françoise, présente
DARD Catherine, absent, pouvoir à Aïcha Moutaoukil
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
TUDER Bruno, présent
KONÉ Justin, absent, pouvoir à Bruno Tudér
CARTERON Laurent, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Alain Le Thomas
FRESSE Ludovic, présent
CILLIERES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, absente, pouvoir à Nadia Seisen
GABIACHE Claire, présente
ZANI Saïd, présent
CHIRINIAN Joëlle, présente
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, absente, pouvoir à Patrice Martin
ADELAÏDE Anna, absente
HUET Dominique, absente, pouvoir à Saïd Zani
ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Le quorum est atteint Madame le Maire.

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Mme AMIABLE, Maire. - Chers collègues, tout d'abord, je vous donne une information.

Vous savez que, le 7 juin dernier, Mme Pourtaud m'a transmis par écrit son intention de démissionner du Conseil municipal. C'est un choix personnel dont j'ai pris acte. Vous savez sans doute que son époux est très malade. C'est ce qui a évidemment beaucoup motivé sa décision.

Je souhaite souligner l'engagement constant de cette élue de l'opposition depuis son élection en mars 2008. Malgré nos divergences politiques, je peux attester de son attachement à notre commune et de sa présence constante et active au sein de notre Conseil municipal jusqu'à ces derniers mois.

La démission de Mme Pourtaud entraîne l'arrivée au sein de notre Conseil de la candidate suivante sur la liste de mars 2014 de Bagneux pour nos enfants. Il s'agit de Mme Joëlle Chirinian que vous connaissez toutes et tous, que nous accueillons aujourd'hui.

Mme Chirinian a choisi de rejoindre le groupe présidé par M. Martin, les Républicains, UDI, Union du centre et de la Droite.

Je lui souhaite personnellement et au nom du Conseil municipal la bienvenue dans notre assemblée.

Bienvenue à vous.

M. MARTIN. - Je souhaite tous mes vœux de rétablissement au mari de Michèle. Je souhaite la bienvenue à notre nouvelle collègue, Joëlle, et nous l'accueillons avec plaisir dans le groupe.

Mme AMIABLE, Maire. - Monsieur Zani, vous désirez intervenir.

M. ZANI. – Merci Madame le Maire.

Chers collègues, nous saluons la décision de Mme Joëlle Chirinian qui a fait le choix de rejoindre notre groupe qui se renforce de 6 membres.

Il n'est pas exagéré de préciser que l'opposition municipale a toujours été fragmentée à chaque étape de son mandat et puis grâce au territoire et aux efforts combinés des militants LR et UDI locaux, celle-ci a retrouvé l'unité qui aurait dû être la sienne durant l'exécution de chacun de ses mandats dont elle avait la charge.

Merci.

Mme AMIABLE, Maire. - Je propose de passer à l'ordre du jour de notre séance.

Il m'est nécessaire de vous demander l'accord de l'ensemble du Conseil municipal pour les délibérations suivantes, notamment la 24 bis et la 25 bis qui vous ont été adressées un peu après.

Je pense que vous serez d'accord, néanmoins, je vous demande bien évidemment, comme nous le faisons d'habitude, votre accord.

(Approbation.)

Je vous remercie.

◆ **Approbation du compte rendu du 17 mai 2016**

Mme AMIABLE, Maire. - Avez-vous des remarques à formuler sur ce compte rendu ?

M. ZANI. - Merci, Madame le Maire.

Je souhaiterais signaler qu'en page 3, on peut lire que c'est le tribunal d'instance d'Antony qui est compétent pour Clichy Sous-Bois, etc. alors qu'il s'agissait de celui d'Asnières. Il faudrait remplacer Asnières par Antony.

Mme AMIABLE, Maire. - Vous proposez de mettre Asnières à la place d'Antony ?

M. ZANI. - Le tribunal d'instance d'Antony est compétent pour Antony et Asnières pour Asnières.

Si vous lisez la phrase, vous constaterez que le tribunal d'Asnières est cité deux fois.

Mme AMIABLE, Maire. - La phrase dit : « le tribunal d'instance d'Antony est territorialement

compétent sur l'ensemble des villes d'Asnières, de Gennevilliers, etc. ». Vous dites que vous avez dit Asnières.

Je ne sais pas ce que vous avez dit, mais nous sommes d'accord.

M. ZANI. - Page 36, je constate que les applaudissements qui ont suivi mon intervention ne sont pas retranscrits.

Cet oubli ne reflète pas l'exactitude du déroulement de la séance, même si je comprends qu'il n'est pas habituel de voir la CGT applaudir un élu de Droite.

Une idée se dégage de ce constat. Elle consiste à vous proposer pour des questions de transparence - et les nouveaux micros sont là peut-être pour le témoigner - cette possibilité à moyen terme que les débats de nos Conseils municipaux soient enregistrés en audio et pourquoi pas en vidéo, comme cela se pratique dans de nombreuses communes et pour nombre dans d'entre eux consultables sur Internet.

Merci.

Mme AMIABLE, Maire. - D'accord.

Écoutez, normalement, le public ne doit pas applaudir en séance de Conseil municipal, aussi je propose de ne pas l'ajouter.

(Approbation.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

Mme AMIABLE, Maire. - Je vous remercie.

FINANCES

COMPTE DE GESTION 2015

01/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 - COMMUNE

Mme BOUDJENAH. - Nous avons comme à chaque conseil municipal de fin juin, plusieurs points à voter, notamment le compte de gestion, le compte administratif et le budget supplémentaire.

Pour commencer sur le compte de gestion, après pointages contradictoires, les opérations comptables et financières retracées dans le compte de gestion de la trésorière correspondent à celles constatées dans notre compte administratif, tant celui de la commune que celui du service extérieur des pompes funèbres.

Le résultat final de l'exercice 2015 fait apparaître un total de réalisation de 78 927 967,37 € pour les recettes et 77 150 922,62 € pour les dépenses, fonctionnement et investissements confondus.

Il en résulte un excédent global de 1 777 044,75 €.

Concernant le service extérieur des pompes funèbres, on a un résultat de 786,41 €.

Je vous fais grâce des montants en recettes et en dépenses que vous avez sous les yeux.

On peut peut-être d'abord délibérer sur le compte de gestion puis passer au compte administratif.

Mme AMIABLE, Maire. - Je pense qu'il n'y a pas de débat sur le compte de gestion.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

02/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 - SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Mme AMIABLE, Maire. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

Mme AMIABLE, Maire. - Je vous remercie.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

03/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 201 - COMMUNE

Mme BOUDJENAH. - Madame le Maire, chers collègues, nous procédons ce soir à l'examen de l'exécution de notre budget 2015, c'est-à-dire le premier en année pleine de ce mandat municipal.

Je remercie d'emblée l'ensemble des services municipaux, le service financier et sa directrice, présente ce soir, l'ensemble de la direction générale, pour cette exécution.

Il est fortement marqué par la réduction croissante des dotations de l'État aux collectivités locales, singulièrement celles des communes.

L'effet cumulatif de 3 années de baisse des concours de l'État se chiffre à 2,3 millions de perte pour Bagneux entre 2014 et 2016. Si l'on ne tient compte que de la dotation forfaitaire, c'est-à-dire de la dotation principale, nous accusons même une perte cumulée de 5,4 M€.

Cet effet de baisse cumulative se heurte particulièrement à l'augmentation des besoins dans une ville comme la nôtre. Alors qu'il faudrait revaloriser les moyens, c'est le contraire qui se produit. C'est ce qui nous oblige, comme la plupart des communes, pour certaines de façon dramatique, à limiter nos dépenses, particulièrement en investissements, et à rechercher de nouvelles recettes.

Telle a été notre double préoccupation pour l'année 2015. Il s'agissait en effet pour nous de tout faire pour préserver nos priorités municipales en ce début de mandat et, dans le même temps, de le faire de manière responsable, pour continuer à maîtriser et à faire vivre les orientations sur lesquelles nous avons été élus.

Je crois pouvoir dire d'emblée que nos efforts tous azimuts ont permis de relever le défi. Mais le danger de la baisse continue des dotations fait peser de lourdes menaces sur notre service public local, que nous voulons au contraire améliorer et faire évoluer pour mieux répondre à de nouveaux besoins.

Sans les citer tous, je vous rappelle les principaux objectifs affichés dans le budget primitif 2015, objectifs ambitieux au regard du contexte que je viens d'évoquer :

- Augmenter de façon limitée nos taux de fiscalité,
- Stabiliser l'encours de la dette,
- Accroître nos recettes,
- Diminuer nos dépenses d'activités,
- Prioriser l'investissement sur des opérations déjà engagées.

De ce point de vue, la très bonne exécution de nos dépenses, à 98,5 %, est le signe d'une gestion responsable, loin des clichés selon lesquelles les collectivités seraient des lieux de gabegie financière.

Elle s'explique aussi, cette bonne exécution, par la baisse de notre budget de fonctionnement. Il est intéressant de noter l'exécution plus que maximale de nos recettes à un peu plus de 100 %. Ce résultat au global dénote une forte augmentation du niveau de l'épargne brute, point d'appui très important pour nos projets à venir.

En creux, ce haut niveau d'exécution fait aussi ressortir un niveau de demande élevée en services publics locaux : éducation, sport, culture, propreté urbaine aussi. C'est dire si la mobilisation engagée par les maires de toute sensibilité reste nécessaire pour obtenir plus de moyens pour les communes pour continuer à faire vivre ces services publics locaux.

De fait, les finances locales restent très bridées. Nous réussissons malgré tout à poursuivre notre désendettement avec la baisse de notre encours de dette de 2,65 M€. Il est important de souligner que le niveau de notre recours à l'emprunt est resté, l'an dernier, sensiblement inférieur au budget que nous avons voté et même très inférieur par rapport au niveau de l'emprunt 2014.

On constate dans les documents que 93 % de notre dette sont basés sur des produits présentant très peu de risques.

Nous avons fait le choix en 2015 d'augmenter les taux d'impôts locaux de façon modérée pour répondre à de nouveaux besoins sans alourdir outre mesure une fiscalité déjà élevée dans notre ville.

Grâce à cette hausse et à la nouvelle dynamique de développement qui se confirme encore davantage cette année, la ville a encaissé à ce titre un produit fiscal supérieur d'un peu plus de 1 M€ à celui de 2014.

Cela nous a permis de limiter les effets de la baisse de la dotation forfaitaire. C'est une baisse cumulée en 2015 de 1,2 M€.

Concrètement, c'est ainsi que nous avons pu, malgré tout, poursuivre des réalisations en lien avec nos priorités municipales - enfance, jeunesse et développement durable. Citons par exemple la réalisation de 31 séjours de vacances ayant permis à plus de 460 enfants de la ville de partir, 21 classes de découverte soit 500 élèves, la pérennisation de Copaca'Bagneux pendant l'été ou encore le travail engagé avec les associations environnementales pour la mise en place de jardins partagés.

Au-delà, notre ambition majeure de faire une ville pour tous, qui constitue de plus en plus une gageure, reste pleinement d'actualité.

Je rappelle que nous avons tenu à maintenir la gratuité des TAP, quand un tiers des communes y a renoncé.

D'après un sondage récent commandé par la municipalité, ce choix de la gratuité est plébiscité à 90 % des personnes interrogées. De même, nous accueillons plus d'enfants dans nos écoles, conséquence de l'arrivée de nouveaux habitants, une tendance qui va encore s'accroître et qui nous amène à engager la construction de 2 nouvelles écoles d'ici à 3 ans.

Dans un autre registre, qui mise sur l'avenir, nous continuons à nous donner toutes les conditions de voir aboutir rapidement notre projet de construire un lycée d'excellence à Bagneux sur le site

des Mathurins. Madame le Maire a rencontré à ce sujet la vice-Présidente de la Région qui a confirmé son intérêt pour un tel établissement, sans indiquer la date à laquelle une décision serait prise.

Dans le même esprit, un rendez-vous est fixé ce vendredi avec le recteur de l'académie de Versailles sur le volet pédagogique du projet et insister à nouveau sur la très forte attente des Balnéolais. 92 % appellent de leurs vœux ce lycée. Notre mobilisation reste pleine et entière sur ce dossier.

Au titre du développement durable, je voudrais aussi insister sur les travaux du réseau de géothermie qui ont eu lieu en 2015 et qui se sont terminés cette année, un réseau qui s'étend désormais également à une partie de la ville voisine de Châtillon.

Ce projet est déjà jugé utile par 89 % des Balnéolais interrogés lors du sondage évoqué.

Enfin, l'année 2015 a été marquée par la révision de notre plan local d'urbanisme avec ses nombreuses phases de concertation et de participation citoyenne. Un document qui sera approuvé définitivement en septembre prochain, mais qui est déjà salué pour ses innovations en matière de trames verte et bleue tout autant que de mixité dans l'habitat et d'ambitions en matière de développement économique.

En revanche, la dynamique de l'investissement, telle qu'elle transparaît en matière d'exécution des dépenses, est limitée dans sa partie recettes. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans une délibération ultérieure, mais de toute évidence, le report du remboursement de l'avance de trésorerie de 10 millions par la ville à la Semaba y est pour beaucoup.

Il n'en reste pas moins que le résultat net global, pour 2015, est positif, avec + 480 880 €, qui viendront abonder notre budget supplémentaire.

Vous comprendrez que je m'arrête un instant sur l'évolution de nos dépenses de personnel. Cette question, humaine s'il en est, est centrale, d'une part, pour la qualité de notre réponse aux besoins des usagers et, d'autre part, elle a également une forte connotation financière dans une ville qui fait le choix assumé et résolu de la régie pour nombre de services.

En outre, avec l'arrivée de nouveaux habitants, les besoins augmentent et augmenteront encore, les attentes aussi.

Vous le savez, des décisions importantes ont été prises qui se traduisent par des créations (entretien, éducation, propreté urbaine) mais aussi par des suppressions de postes.

Des efforts renforcés de maîtrise des dépenses ont permis de maintenir le montant de la masse salariale à un niveau équivalent par rapport à 2014.

Sans ces efforts, nous n'aurions pu contenir une hausse mécanique de ce budget dû notamment au Glissement Vieillessement Technicité. Un budget du personnel qui représente toujours un ratio important, 66 %, du fait de la diminution globale des dépenses réelles de fonctionnement faisant que, mécaniquement, le budget du personnel, même en étant stabilisé, augmente en pourcentage avec la diminution de la globalité des dépenses de fonctionnement.

Pour ma part, je continue de penser que nous avons besoin d'un service public communal encore plus efficace, accomplissant parfois des missions nouvelles, en abandonnant certaines pour mieux satisfaire des demandes qui évoluent et affronter l'avenir.

Les contraintes budgétaires contre lesquelles nous continuons à agir ne nous permettent pas de

procéder à certains remplacements d'agents, pourtant utiles, elles nous obligent à limiter parfois certaines activités. Nous tenons à le faire dans le respect des personnels, avec le souci de l'intérêt général.

L'accompagnement mis en place par notre Direction des Ressources Humaines a déjà permis nombre de reclassements fructueux. Au-delà, ce n'est évidemment pas chose facile pour tous les agents concernés quand il s'agit par exemple d'un changement de cap dans une carrière. Cette démarche au plus près des agents doit bien sûr se poursuivre dans un dialogue social indispensable.

Pour ce qui est de l'année 2015, lourde d'incertitudes de toutes sortes, nous avons tous en tête l'année 2015 que nous avons vécue, je tiens à souligner la capacité que nous avons eue de prendre nos responsabilités, de ne pas lâcher notre objectif de construire au quotidien une ville pour tous, jeunes et moins jeunes, anciens et nouveaux habitants. J'en veux pour preuve cette dimension remarquable du sondage effectué sur la ville qui souligne une ville homogène, peu marquée par les divisions à l'œuvre dans la société. Cela nécessite un engagement de chaque instant qu'on ne saurait pérenniser sans moyens supplémentaires.

De ce point de vue, l'annonce faite par le Président de la République devant le congrès des Maires de France début juin de réduire de moitié la baisse des dotations en 2017 ne fait pas le compte. Elle répond à l'immense mobilisation des élus, mais elle ne peut nous satisfaire. Dans un climat social dégradé, une situation économique en recul, pour répondre aux besoins de nos concitoyens, il faut encore plus de moyens aux communes, engager une politique de relance de l'emploi et du pouvoir d'achat.

À notre échelle balnéolaïse, une ville qui connaît des difficultés mais qui agit avec toute la détermination que vous nous connaissez, je vous invite à approuver notre compte administratif 2015.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci, Madame Boudjenah.

M. MARTIN. - Je tiens tout d'abord à saluer le travail remarquable des services municipaux qui ont réussi par leurs efforts de rationalisation et de créativité à limiter les dépenses réelles de fonctionnement des services en 2015 permettant de réduire les dépenses de 1,23 M€ et d'augmenter les recettes de 20 M€.

Je tiens également à souligner le travail efficace du service financier et du Cabinet Finance Active pour ses conseils et les choix judicieux pour réduire les risques au niveau des emprunts et rechercher les meilleurs taux d'emprunt.

En finalité, l'encours de la dette au 31 décembre 2015 est de 60,3 M€, soit 2,7 M€ de moins qu'en 2014. C'est une bonne chose.

Contraint fortement par un contexte budgétaire restreint, le niveau d'exécution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2015 est très élevé, plus de 98 % pour les dépenses de fonctionnement.

(Arrivée de M. Dimbaga à 21 h 10.)

Les dépenses de personnel ont été maîtrisées. Il y a eu une augmentation de seulement 36 000 € au prix de gros efforts d'optimisation et de réorganisation des services parfois très impactant sur les conditions de travail des employés municipaux.

Nous serons vigilants en 2016 sur l'évolution de cette ligne budgétaire et les impacts sur le personnel municipal.

Toutefois, le ratio de personnel, masse salariale par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, reste encore très élevé à 66,63 %, par rapport à une commune équivalente de l'ordre de 57,7 %.

En matière de recettes d'investissement, le taux d'exécution des recettes réelles est très faible à 27,57 %, contre 45,67 % en 2014, pour l'essentiel provenant du décalage de remboursement de l'avance de trésorerie consentie à la Semaba pour un montant de 10 M€.

Cela confirme notre inquiétude que nous vous avons partagée l'année dernière à la même époque : la Semaba n'est pas en capacité dans les 3 ans à venir de rembourser cette avance de trésorerie.

Mon groupe votera contre ce point à l'ordre du jour en cohérence avec son vote sur le budget primitif.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?...

Mme MOUTAOUKIL. - Je vous remercie de me donner la parole.

Je rebondis sur ce que vient de dire M. Martin de façon contradictoire à savoir que l'on va observer ces dépenses de personnel et en même temps être très regardant sur la manière dont tout cela va évoluer, sous-entendu, on espère au fond qu'il n'y aura pas trop de révision de cette masse salariale. Il faudrait savoir ce que l'on veut.

Si l'on veut réduire ce taux, effectivement important, on peut le dire, 66 % est un taux qui peut paraître élevé, il faut que l'on puisse continuer à le faire évoluer.

Je veux également commencer au nom de mon groupe par saluer les services qui, comme d'habitude, ont fait un travail important, pour sa qualité. Les documents qui nous sont fournis, une fois de plus, sont extrêmement clairs et limpides.

Sur ce compte administratif 2015, on peut évidemment regretter la baisse des dotations de l'État que l'on évalue pour Bagneux sur 3 ans à 2,3 M€, mais en même temps, je crois l'avoir déjà indiqué ici, il ne fait plaisir à personne d'avoir à baisser les dotations aux collectivités territoriales.

Si le Gouvernement le fait, c'est parce qu'il y a effectivement un effort à faire sur les dépenses publiques. Il y a un effort à partager et ce Gouvernement l'a évalué à 50 Md€ sur 3 ans.

Il est vrai que, lorsque j'observe ce qui se prépare dans l'opposition gouvernementale aujourd'hui, ce n'est pas de 50 Md€ dont on parle mais de 100, 150 Md€. J'ai même entendu des chiffres qui oscillent aux alentours des 200 Md€.

Cela me fait toujours un peu sourire d'entendre le Président des Maires de France, qui n'est pas tout à fait de ma sensibilité, exprimer son désarroi face à cette situation, ces amis souhaiteraient que l'effort soit beaucoup plus important.

Sur ce compte administratif 2015, je dois dire que, malgré ces contraintes que nous ne nions pas, nous voulons également saluer la recherche de nouvelles recettes par les services, indiquer également que, dans la mesure où nos priorités ont été maintenues malgré ces baisses, on peut

considérer en effet que ce budget a été exécuté dans la très grande responsabilité.

Nous voulons mentionner et peut-être relever le niveau d'épargne brut qui a fortement augmenté puisque, si mes chiffres sont bons, il est passé en 2014 de 6 650 587 € à 10 952 623 € en 2015, soit 3,5 M€ d'augmentation. On peut le relever et voir ce que l'on va pouvoir faire avec cette épargne.

Bien sûr, sans doute faudra-t-il continuer à contenir le recours à l'emprunt, mais également à poursuivre ce travail qui est fait pour désendetter la ville. Je crois qu'il faut également saluer les efforts entrepris dans ce domaine.

Nous concernant, nous allons voter ce compte administratif 2015.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci. Monsieur Rousseau.

M. ROUSSEAU. - Merci, Madame le Maire.

Évidemment, j'ai étudié ce rapport avec l'attention qui se doit. Notre groupe a toujours passé beaucoup de temps à travailler sur ces points. Il est bien évident que je voterai en conformité de mes votes sur le budget, à savoir que je voterai contre.

Merci.

Mme DAVID. - Je souhaite intervenir au nom du groupe Front de Gauche, communiste et citoyen. Je remercie à mon tour la Direction Générale et l'ensemble des services pour la qualité du travail accompli. Nous le faisons à chaque fois, mais ce n'est pas une simple formule car leur tâche est vraiment loin d'être facile actuellement.

En effet, la baisse des dotations de l'État a un impact très important pour notre collectivité. C'est en effet une perte de plus de 5 M€ en peu d'années.

Bien évidemment, je ne compte pas l'augmentation de la DSU qui est une dotation spécifique qui n'est pas là pour compenser les pertes de dotations mais pour donner aux villes comme les nôtres qui ont des besoins spécifiques du fait de la précarité de nombreux Balnéolais.

5 M€ supplémentaires que nous aurions pu investir dans notre ville ! Je l'ai dit et le répète, d'autres choix politiques sont possibles. Le Gouvernement aurait pu par exemple continuer à soutenir les collectivités plutôt que de donner 40 Md€ de CICE aux entreprises sans aucune contrepartie. Il n'est donc pas simple dans ce contexte de respecter les engagements que nous avons pris devant les Balnéolais il y a 2 ans. Et pourtant, le compte administratif que nous approuvons ce soir prouve le contrôle et la qualité de notre gestion municipale.

Ce contexte est compliqué. Le Président de la République a même fini par entendre - ou peut-être juste commencer à écouter enfin, à un an des élections présidentielles - les difficultés relayées par les Maires de tout le pays qui ne peuvent plus s'en sortir avec ces baisses de dotations.

L'AMF a d'ailleurs évalué à 19 % la baisse de l'investissement des collectivités territoriales. C'est énorme, cela met nos collectivités en danger mais aussi à de lourdes conséquences sur l'emploi.

J'appellerai cela la politique du "perdant/perdant" et nous continuerons à nous y opposer fermement !

Enfin, quand je dis que le Président de la République nous a entendus, il ne nous a visiblement écoutés que d'une oreille puisqu'il propose juste l'an prochain de diviser par deux la baisse des dotations, ce qui ne suffira pas à répondre aux besoins de notre population. Ces besoins ne

cessent d'augmenter.

Nous devons, vous le savez, soumettre un budget en équilibre, les élus avec l'Administration ont réussi à trouver cet équilibre.

Je sais combien c'est difficile dans le fonctionnement quotidien, je sais la tension qui existe dans certains services qui, par moments, travaillent à flux tendu, mais tous ces efforts nous permettent, et c'est notre boussole, de maintenir le service public qui est rendu aux habitants tout en assurant la sécurité financière de la ville.

Entre les efforts sur les crédits d'activités, le contrôle de notre masse salariale qui a commencé à porter ses fruits en 2015, la recherche permanente de recettes nouvelles et la gestion très fine de nos emprunts qui nous permet de moins dépenser, cette année 2015 a ainsi permis de ramener notre encours de dette à 60 M€, en baisse d'un peu plus de 2,5 millions par rapport à 2014.

Une nouvelle fois, ce compte administratif montre le sérieux et la sincérité des budgets que nous établissons chaque année : dans un contexte aussi mouvant, nos dépenses de fonctionnement prévues ont ainsi été réalisées à 97,86 %.

Nos recettes de fonctionnement ont, elles, été réalisées à hauteur de 101,61 % de celles prévues, grâce notamment à l'arrivée de nouveaux habitants sur notre ville, qui commencent à porter ses fruits en matière fiscale.

Une gestion saine donc, sans en rabattre sur nos actions phares de service public et sur les priorités municipales que nous avons définies. Je pense notamment à la poursuite et au développement de notre politique sportive et culturelle éducative, au départ de tous les enfants en classe de découverte, mise en place de temps d'activités périscolaires gratuits, à une politique d'action sociale forte ou encore au maintien d'événements rassembleurs comme Copaca'bagneux et La Fête des Vendanges.

Sans abandonner non plus les investissements nécessaires pour notre ville puisque, cette année 2015, a vu par exemple la fin des travaux du centre des arts du cirque, ceux du stade de rugby Port Talbot, mais aussi la réalisation du city-stade Nord, de nombreux travaux dans des écoles, des travaux de voirie comme le réaménagement de la place de la République ou des restructurations indispensables des locaux dans notre Hôtel de ville.

Pour toutes ces raisons, nous approuverons évidemment le compte administratif.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

D'autres collègues ?...

(Aucun.)

Nous passons donc au vote et je m'absente.

(Sortie de Mme le Maire à 21 h 20.)

Mme BOUDJENAH. - Madame le Maire étant sortie, je suis chargée de nous faire voter sur ce compte administratif.

Qui vote contre ? L'ensemble de l'opposition.

M. ROUSSEAU. - Je suis indépendant. Je m'appelle toujours Bagneux Demain, Les Républicains.

Merci.

Mme BOUDJENAH. - Merci.

Y a-t-il des abstentions ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : ADOPTÉ A LA MAJORITE MUNICIPALE**

04/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Mme BOUDJENAH. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

Mme BOUDJENAH. - Merci.

(Retour de Madame le Maire à 21 h 22.)

Mme BOUDJENAH. - Je vous félicite pour l'exécution du budget 2015, puisque le compte administratif de la ville et le compte administratif des pompes funèbres viennent d'être adoptés, le premier à la majorité, le second à l'unanimité.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci à Yasmine Boudjenah, ma première adjointe et adjointe aux finances, que je félicite avec la Direction générale et Mme Baron, notre Directrice des services financiers.

Si nous ne sommes pas tous d'accord ce soir, j'ai toutefois entendu, dans la bouche de l'ensemble des collègues, parler de la bonne gestion du budget de la commune. Ce sont des félicitations que je prends comme telles pour le sérieux avec lequel nous prenons soin des deniers de la commune et notamment le fait de souligner la bonne exécution du budget, qui est très juste.

Quand on exécute des budgets à 98 %, c'est très bien, mais cela veut dire également que l'on n'a pas trop de marge, aussi, il ne faut pas commettre trop d'erreurs en cours d'année sinon cela ne passe pas. Il est important d'avoir une gestion très précise.

Vous avez également souligné les efforts faits pour désendetter la ville et avoir moins recours à l'emprunt. Nous sommes engagés dans cette démarche et nous avons travaillé pour la poursuivre. On le verra d'ailleurs sur 2016 lorsque nous parlerons du budget supplémentaire.

Un mot également sur les personnels, plusieurs d'entre vous l'ont souligné, les efforts sont également importants pour le personnel de la commune. Je m'associe, au-delà du service financier et de la direction générale, à ces remerciements, car ce n'est pas évidemment toujours aisé. Nous sommes dans une situation où, tout le monde le sait, le budget du personnel est important, à plus de 65 % du budget de fonctionnement de la ville. C'est un budget qui est aussi sous contraintes.

On a un haut niveau de services publics sur la commune, beaucoup de prestations municipales en régie directe comme la restauration scolaire, évidemment typiquement des secteurs largement privatisés en France. C'est le cas au niveau du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Ce sont des efforts importants pour continuer à maintenir nos services publics et à les réorienter quand nous en avons besoin pour mieux répondre aux exigences des habitants de notre ville dans un contexte compliqué pour tout le monde. Je voulais le souligner ce soir car ces efforts sont ceux de l'ensemble du personnel de la commune pour continuer à pouvoir maîtriser nos choix d'avenir.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en remerciant les collègues de ce soutien.

Je vous propose de continuer l'ordre du jour.

AFFECTATION DU RESULTAT

05/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - COMMUNE

Mme BOUDJENAH. - Je l'ai évoqué tout à l'heure : 480 880,03 €. I vous est proposé d'affecter cette somme au financement de la section de fonctionnement pour les services.

Mme AMIABLE, Maire. – Nous passons au vote.

☞ VOTE : ADOPTÉ A LA MAJORITE MUNICIPALE, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE

06/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme BOUDJENAH. – Il est de 786,41 €.

Mme AMIABLE, Maire. – Nous passons au vote.

☞ VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

07/ VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016 – COMMUNE

Mme BOUDJENAH. - Vous vous souvenez du débat que nous avons eu au moment de l'adoption du budget primitif en mars dernier, nous y avons souligné les très fortes contraintes financières imposées par la baisse des dotations et les incertitudes importantes liées tout autant à la réforme avec la mise en place de la métropole du Grand Paris qu'à la loi de finances.

Nous avons pris le parti de la prudence et de la sincérité budgétaire en n'inscrivant pas les recettes attendues de la vente des parcelles dites Sarraïl, à savoir 5,46 M€.

Au total, cela nous avait amenés à limiter notre part d'investissement.

Nous avons alors indiqué que certaines opérations seraient engagées ou reportées en attendant d'avoir la certitude de réaliser cette vente.

Ce budget supplémentaire est donc l'occasion d'ajuster le cadre de nos ambitions et de nos priorités avec un double fil rouge : contribuer à l'investissement tout en poursuivant la sécurisation des finances de la ville.

L'ensemble des recettes ajustées dans ce budget supplémentaire, autant en termes de dotations puisque l'on a eu les notifications depuis le vote du budget qu'en termes de fiscalité et sur la cession Sarraïl qui devrait bien se dérouler cette année, s'élève à plus de 6,56 M€. Cela nous permet d'augmenter la part de l'investissement de 2,12 M€, de garder une marge de précaution avec un montant de dépenses imprévues de 300 000 €, de réduire le recours à l'emprunt en remboursant y compris un emprunt de 745 000 € dont les conditions financières étaient élevées et de continuer à nous désendetter.

Nos recettes fiscales sont supérieures aux prévisions de près de 400 000 € et, ce, sans augmentation de nos taux. C'est une bonne chose quand la DGF diminue de 660 000 € par rapport à l'an dernier.

Une diminution, on l'a évoqué à l'instant dans notre débat sur le compte administratif, mais j'insiste sur les chiffres de 2016, de la DGF expliquée par la baisse très importante de la dotation forfaitaire encore cette année (- 3,1 M€) compensée en partie par la DSU qui augmente de 700 000 €, ce qui confirme que cette dotation ne joue plus son rôle de péréquation, mais simplement pallie, et encore pas complètement, la baisse des dotations principales et ce d'autant que nous comptons également sur la prime aux maires bâtisseurs, nouvelle prime créée, avec l'enveloppe de 692 000 € inscrite au budget primitif.

La préfecture s'étant contredite sur les critères d'attribution de cette prime, nous ne la recevrons pas en 2016.

En revanche, l'action de nos services et Madame le Maire en direction des services de l'État a permis d'obtenir un soutien important à l'investissement local qui s'élève à un montant quasi-égal à celui que nous attendions sur la prime aux maires bâtisseurs, 680 000 €.

Cette hausse du volume de l'investissement va nous permettre d'augmenter la part de travaux sur la voirie, de faire davantage concernant notre programme d'accessibilité Ad'AP ou encore de rénover les vestiaires du parc des sports, d'abonder le budget lié à l'école numérique et, de façon plus interne et néanmoins indispensable, d'acquérir un logiciel courrier.

De même, nous allons pouvoir abonder un peu le budget travaux dans les écoles.

Dans la lignée de notre priorité à l'éducation, nous proposons également d'ajouter 40 000 € au budget consacré au départ de classes de découverte.

On le voit bien avec ce budget supplémentaire, lorsque des recettes justement supplémentaires se dégagent, elles vont bien à l'investissement, favorisant ainsi l'intérêt général.

L'objectif est de répondre à des besoins nouveaux ou plus importants. C'est également un enjeu à notre échelle pour préserver l'activité économique et l'emploi. De ce point de vue, j'en profite pour me réjouir ici du travail dynamique mené de concert entre le territoire et la mission locale. Cela permet à plusieurs dizaines de jeunes balnéolais de bénéficier des clauses d'insertion que nous avons tenu à mettre dans les chantiers qui se déroulent en ce moment dans la ville et en particulier avec la RATP sur la ligne 4.

De toute évidence, si nous voulons être au niveau des attentes et des besoins pour une ville populaire et attractive comme la nôtre, la question de moyens supplémentaires de la part de l'État reste plus que jamais posée. On le voit encore à travers ce BS.

À l'épreuve des faits, c'est bon pour les citoyens, mais également pour une croissance saine et l'emploi. Vous ne m'en voudrez pas, mais à la veille d'une journée d'actions qui témoigne combien l'attachement au Code du Travail reste puissant dans ce pays, notre budget supplémentaire 2016 montre à quel point il est urgent que les politiques nationales changent de cap en étant davantage à l'écoute des élus locaux et des salariés.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

Des prises de parole ?

M. MARTIN. - Vous nous avez proposé en mars 2016 un budget primitif avec beaucoup d'incertitudes, de fortes craintes sur l'avenir et beaucoup de prudence sur les montants portés à notre connaissance. Je n'irai pas jusqu'à dire que cela s'appelle de la sincérité budgétaire, terme que vous avez employé tout à l'heure.

Nous avons estimé ces incertitudes entre 5 et 7 M€ En finalité, vous me présentez un budget supplémentaire augmenté de 6,56 M€. Nos estimations étaient bonnes. Cela représente près de 10 % du budget total de fonctionnement. On n'est plus sur quelques ajustements budgétaires, mais sur des modifications budgétaires structurelles.

Nous sommes conscients que la réduction des dotations de l'État complexifie l'élaboration d'un budget pour minimiser la détérioration du niveau de service public et la baisse du niveau d'investissement sans mettre en péril les finances de la ville et les impôts des contribuables.

Nous partageons, comme nombre d'élus, vos inquiétudes surtout dans notre commune en plein essor.

En revanche, cela ne justifie pas une navigation à vue des finances de la ville surtout dans un contexte général qui pèse de plus en plus lourdement sur les communes et les citoyens.

On peut toutefois être satisfait, suite à la mobilisation des élus de tout bord politique, du changement de posture du Président de la République lors du dernier congrès des maires de France au cours duquel il a annoncé que la dernière tranche de baisse de la DGF pour le bloc communal serait divisé par 2 pour passer de 2 à 1 Md€ et que le fonds exceptionnel pour l'investissement est porté à 1,2 Md€ en 2017. C'est déjà cela.

L'approche des élections présidentielles a parfois le mérite de faire bouger les choses.

Si l'on regarde d'un peu plus près le budget supplémentaire, nous ne pouvons qu'être déçus des choix que vous nous proposez.

Les seuls choix structurants qui nous paraissent importants de souligner sont la proposition de réduction du recours à l'emprunt de près de 3,7 M€ et la poursuite du désendettement de la commune pour arriver fin 2016 à un endettement de 57,7 M€, ce qui est une très bonne chose.

Concernant les recettes supplémentaires, elles se décomposent entre une augmentation de 400 000 € de recettes fiscales, une augmentation du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France de 226 000 €, la vente du terrain Sarrail pour un montant de 5,46 M€ et le report du résultat de fonctionnement en 2015 de 480 000 € pour un total de 6,56 M€.

Concernant la suppression de l'aide aux bâtisseurs, nous avons bien compris que l'État a apparemment changé les règles du jeu en cours d'exercice budgétaire, ce qui nous surprend ou nous étonne un peu.

Si l'on regarde l'arrêté officiel du 9 novembre 2015 fixant le montant de l'aide par commune éligible au titre de l'année 2015, nous pouvions remarquer que Bagneux ne faisait pas partie de ces communes.

Une telle décision ne relève pas uniquement du bon vouloir d'un fonctionnaire du ministère des Finances mais de textes législatifs.

La prise en compte de la vente du terrain Sarrail pour 5,46 M€ laisse une marge de manoeuvre très significative aux services municipaux pour engager des travaux de deuxième urgence, sachant que les travaux de première urgence ont normalement déjà été traités dans le budget primitif.

Est-ce que la rénovation des vestiaires du parc des sports pour un montant de 320 000 € est indispensable en période de restriction, alors qu'il faudrait revoir la conception même du stade dans sa globalité et notamment la piste d'athlétisme qui est presque impraticable.

Pourquoi une enveloppe de 50 000 € pour les démolitions diverses alors qu'une enveloppe a été créée pour des dépenses imprévues juste après ?

Est-ce que l'isolation phonique des réfectoires des écoles pour un montant de 100 000 € est une priorité, alors que nous avons tous connu le brouhaha des réfectoires d'écoles lorsque nous étions jeunes ?

A contrario, je suis très étonné que l'accessibilité Ad'ap et le désamiantage ne soient pas inclus dans les priorités de première urgence dans le budget primitif.

Je ne m'appesantirai pas sur la prolongation du prêt de 10 M€ que l'on a fait à la Semaba qui fera l'objet d'une autre résolution.

Merci.

Mme AMIABLE, Maire. - D'autres collègues souhaitent-ils ?...

Mme MOUTAOUKIL. - Sur ce budget supplémentaire, on peut constater un peu ce que l'on a constaté sur le compte administratif 2015, c'est-à-dire une relative bonne vision et des propositions correctes.

Les priorités municipales enfance, jeunesse et développement durable sont maintenues.

Ce que je n'ai pas dit tout à l'heure à propos du compte administratif 2015, c'est la volonté de la municipalité et des services de recherche de nouvelles recettes. Constatée déjà sur le compte administratif 2015, on peut aussi la constater ici avec des recettes nouvelles, notamment de fiscalité, sans rehaussement de taux, on l'a dit tout à l'heure, mais c'est valable pour ce budget supplémentaire 2015, évaluées à 400 000 €.

Cela constitue un plus par rapport aux années précédentes.

On l'a dit, c'est évidemment l'arrivée de nouveaux habitants, mais également, et on a eu l'occasion de le marteler à plusieurs reprises, les effets de la mixité sociale sur le budget de notre commune. Il faut évidemment poursuivre ce processus pour que nous puissions effectivement arriver à abonder nos recettes de manière significative, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas aujourd'hui.

On a indiqué que ce budget 2016 a fait l'objet de quelques propositions d'ajustements, notamment grâce à des produits fiscaux et à des dotations de l'État, que l'on va pouvoir enregistrer, de 0,62 M€, à la vente de la parcelle Sarrail pour 5,46 M€, ce qui nous amène à un montant de 6,56 M€ de recettes nouvelles. Cela veut dire que l'on va pouvoir poursuivre la réduction du recours à l'emprunt de près de 3,7 M€ et le désendettement de la ville constaté en 2015, mais aussi augmenter le programme d'investissements - Mme Boudjenah l'a dit dans son propos - de 2,2 M€, augmenter le niveau de l'épargne brute que je soulignais pour le compte administratif 2015 évalué à 0,7 M€, conserver une enveloppe de précaution de 0,3 M€ en dépenses imprévues tant en fonctionnement qu'en investissement pour faire face à une baisse éventuelle du produit fiscal - j'espère, je l'ai dit tout à l'heure en préambule, le voir augmenter et non pas se réduire - d'ajuster enfin les crédits d'activité des services puisque l'on évalue à plus 0,27 M€ ce crédit d'activité des services.

2 petits éléments supplémentaires par rapport à ce budget supplémentaire 2016 qui nous est proposé, nous l'avons dit, de nouvelles recettes seront constatées essentiellement grâce à la vente de la parcelle Sarrail. Nous pouvons ici, en ce qui nous concerne, regretter 2 choses, d'abord que

l'on n'ait pas pensé, mais nous prenons notre part de responsabilité, à réévaluer notamment les subventions aux associations que l'on avait baissées en 2015 de 5 % et que l'on n'a pas rehaussées depuis.

On aurait pu en effet faire un effort sur ces subventions aux associations. Elles fournissent un travail de lien social sur le territoire qui est important. Elles sont nombreuses sur notre ville. Il faudrait en effet, je pense, peut-être aider, soutenir davantage, surtout dans le contexte qui est le nôtre aujourd'hui.

Enfin, nous évaluons à 50 000 € les frais financiers liés à la ligne de trésorerie de la Semaba.

Je me demandais si l'on ne pouvait pas voir avec IDF Habitat la prise en charge de ces frais financiers. On n'en a pas parlé, mais c'est une question que l'on s'est posée au sein de notre groupe.

Je vous remercie.

Mme AMIABLE, Maire. - Monsieur Rousseau.

M. ROUSSEAU. - Merci, Madame le Maire.

Je pourrais reprendre mon intervention du 9 février que j'ai sous les yeux dans laquelle je m'interrogeais sur les priorités, je vois que cela reste compliqué. Ma position sur le budget supplémentaire reste donc la même.

Merci.

M. CARTERON. - J'interviens au nom du groupe communiste front de gauche et citoyens.

Nous sommes donc invités à voter ce soir un budget supplémentaire assez important - 6,5 millions d'Euros - pour plusieurs raisons :

Bien sûr, et principalement, car on y intègre la vente des parcelles Sarrail pour 5 millions et demi d'Euros.

Mais aussi parce que notre service financier n'avait pas eu d'autre choix que d'être très prudent lors des prévisions de recettes du budget primitif, dans un contexte de poursuite de la baisse des dotations couplée à une réforme territoriale (régions, territoires, Métropole) menée à la hussarde et sans beaucoup de clarté administrative et démocratique, c'est le moins qu'on puisse dire...

Nous n'avions pas alors encore la somme précise des dotations de l'État qui, une nouvelle fois, baissent de près de 660 000 € ; certes, la DSU permet de compenser la perte et de limiter les dégâts, mais sa finalité devrait être normalement de donner plus à nos habitants, qui en ont le plus besoin !

Nous n'avions pas encore non plus le produit fiscal prévisionnel qui, lui, a été plus élevé que prévu de près de 400 000 € ; premier signe peut-être que notre politique de renouvellement urbain, de création de nouveaux logements sur la ville commence à porter ses fruits en termes de ressources financières, avec l'apport de nouveaux habitants et donc de nouveaux foyers fiscaux.

Ce budget supplémentaire va donc nous permettre de continuer à travailler, en complétant le budget primitif dans plusieurs domaines, et c'est une bonne chose.

Malgré un contexte difficile, alors que notre modèle social, les acquis sociaux et démocratiques sont remis en cause au niveau national et que la majorité des citoyens n'est pas toujours entendue,

nous tenons à ce que la municipalité continue à offrir des services publics de qualité aux Balnéolais, continue à assurer la modernisation et le développement de Bagneux dans l'intérêt de tous ses habitants et des salariés de notre collectivité. Nous tenons à refuser d'appliquer dans notre ville une politique d'austérité qu'on voudrait nous imposer.

Nous tenons aussi, nous, à respecter les engagements que nous avons pris devant les citoyens balnéolais lorsque nous avons été élus en 2014 !

Ce budget supplémentaire va ainsi servir notamment à :

1° - Poursuivre la sécurisation financière de notre commune en continuant à nous désendetter (réduction du recours à l'emprunt et remboursement anticipé d'un prêt de 745 000 € aux taux assez élevés).

Cela rend notre ville de plus en plus crédible et attractive par rapport à nos différents partenaires.

Mais cela nous assure surtout - dans ce contexte de rigueur où nous ne disposons pas de suffisamment de moyens pour répondre à tous les besoins de la population - de garder au moins la main sur les choix et les priorités politiques que nous souhaitons mettre en œuvre !

2° - Augmenter le programme d'investissement, qui assure le présent et l'avenir de Bagneux :

- pour renforcer nos services publics avec par exemple plus d'argent pour l'équipement numérique de nos écoles, l'achat de véhicules supplémentaires pour renforcer par exemple la propreté urbaine, l'achat d'un nouvel appareil de mammographie afin d'améliorer le dépistage du cancer du sein dans notre CMS...

À noter aussi la somme supplémentaire investie pour des travaux dans notre cuisine centrale, qui va livrer désormais également les élèves de Malakoff, ce qui va nous permettre de créer plusieurs nouveaux emplois publics au sein de la Mairie.

- pour améliorer encore la vie quotidienne dans la ville en aidant mieux les commerces, en créant de nouveaux itinéraires cyclables ou en accomplissant plus de travaux que prévus initialement dans nos équipements sportifs ou nos écoles.

3° - Enfin donner un tout petit peu plus de marges de manœuvre au fonctionnement de nos services, notamment ceux chargés de mettre en pratique nos priorités municipales autour de l'enfance ou du développement durable.

Vous le savez, tous les services de la ville font d'énormes efforts depuis plusieurs années pour fonctionner de la manière la plus économe possible tout en rendant un service de qualité à la population et ce budget supplémentaire sera loin d'être un luxe pour eux !

- on peut citer par exemple les crédits supplémentaires donnés au service éducation pour continuer à assurer le départ de tous les élèves de CE2 en classe de découverte...ou bien le choix de la gratuité des temps périscolaires, des TAPs...

- on peut parler également de l'investissement de notre ville dans le projet d'Agrocité qui est en train de se monter sur Bagneux, dans un esprit de développement durable et de développement de l'économie sociale et solidaire. On pourrait donner d'autres exemples.

Les élus du groupe Front de Gauche, communistes et citoyens voteront donc ce budget supplémentaire, qui nous paraît à la fois raisonnable et ambitieux, car il assure la stabilité financière de notre ville tout en permettant de poursuivre les engagements que nous avons pris

devant la population il y a deux ans.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

Mme MEKER. - Un mot à propos de ce budget supplémentaire qui indique que, comme d'habitude, la ville se projette ou existe dans une gestion à la fois dynamique et prudente de ses ressources.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit avant. J'aurais moi-même remercié les services municipaux au nom de notre groupe pour cette belle gestion.

Je souhaiterais également indiquer que la gestion dynamique de notre foncier, qui nous a permis de déjouer au mieux, d'absorber au mieux les restrictions budgétaires puisque c'est en partie grâce à la vente du terrain Sarraïl que nous pouvons décliner de meilleure manière notre budget 2016, a été menée avec beaucoup de travail et au plus près du terrain et des habitants. Pour une ville, surtout comme Bagneux, qui porte des valeurs de concertation et de valorisation de son territoire, ce n'est jamais simple. Ce travail pour trouver la meilleure manière d'accueillir de nouveaux habitants et un projet sur ce terrain s'est fait dans le détail avec de bons moments, des difficultés, des présentations aux habitants. Je pense que ce projet participera du dynamisme de notre ville sans le moins du monde amoindrir la qualité de vie.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BOUDJENAH. – Concernant la prime aux maires bâtisseurs, Monsieur Martin, vous faites référence à un texte de novembre 2015. Je ne l'ai pas avec moi. Cela a été calculé semestriellement pour les permis de construire pour les communes. Pour Bagneux, c'est le premier semestre 2015, c'est ce qui était visé dans le texte de novembre. Elle ne pouvait pas y prétendre.

D'après les discussions que nous avons eues avec les services de l'État sur le second semestre, nous étions complètement dans les clous en termes de nombre de permis pour pouvoir prétendre à cette prime. Ils sont revenus sur l'intégration des permis modificatifs. C'est pour cela que nous ne sommes plus éligibles en 2016.

M. Martin a également fait référence à l'enveloppe des dépenses imprévues en demandant pourquoi on prévoyait une autre enveloppe de démolitions diverses de 50 000 €. Les démolitions diverses ne sont pas des dépenses imprévues, ce sont des dépenses prévues que nous nous permettons de réaliser plus rapidement avec des crédits supplémentaires que nous intégrons ce soir. Ces 50 000 € vont notamment servir à la démolition du sauna qui se situe près de la piscine. C'est bien distinct d'une enveloppe de dépenses imprévues qui, par définition, concerne des dépenses non prévues.

Mme AMIABLE, Maire. - Il s'agit du vieux sauna !...

Mme BOUDJENAH. - Troisième point abordé cette fois par Mme Moutaoukil, la ligne de trésorerie : il est difficilement possible de demander à IDF Habitat de prendre en charge les frais financiers parce que c'est une ligne de trésorerie pour l'aménagement de la ZAC. Mme le Maire y reviendra tout à l'heure lorsque nous parlerons de la Semaba, je ne m'étends pas.

Enfin, Monsieur Martin, à propos du développement de vos appréciations, pour tout vous dire, j'ai eu un peu de mal à suivre. Vous parlez de navigation à vue, mais il me semble que des choix

qui s'apparenteraient à une navigation à vue consisteraient à se dire : nous avons 5,6 millions grâce à la vente du terrain Sarrail, profitons-en pour en mettre un peu partout, sachant qu'il s'agit bien d'une recette exceptionnelle.

Nous allons clairement nous dire les choses, la vente du terrain Sarrail est certainement l'une des cessions de terrains, financièrement parlant, la plus importante de celles que nous ferons durant tout le mandat municipal.

Je pense qu'il ne serait pas pertinent du tout - vous pourriez même nous accuser de mauvaise gestion - de prendre cette recette exceptionnelle pour une recette qui reviendrait chaque année et d'abonder, je ne veux pas polémiquer avec ma collègue, par exemple les subventions aux associations. Je pense que ce ne serait pas de nature à continuer sur les critères que nous nous sommes fixés. Pour le coup, ce serait modifier sensiblement l'équilibre du budget, me semble-t-il, puisque vous avez fait référence à cela.

Or, chaque fois que nous avons eu la possibilité d'avoir des recettes exceptionnelles de cette nature (ce n'est pas tous les ans), nous avons fait le choix - ce que nous vous proposons une fois de plus cette année - de les cibler essentiellement sur de l'investissement pour équiper nos services, M. Carteron a par exemple fait référence au mammographe que nous allons acquérir pour le CMS, ou réaliser des travaux dans le cadre de l'extension de notre service public communal de restauration et un certain nombre de travaux que nous proposons d'inscrire grâce à cette recette.

Rappelons que, dans les réunions de concertation avec les habitants pour ce projet sur le terrain Sarrail, c'est l'un des arguments en toute transparence que nous avons indiqué aux habitants, à savoir que cette rentrée financière liée à cette cession foncière devait contribuer à ce que l'on puisse davantage abonder en crédits d'investissements tout en faisant un beau projet. C'est je crois ce à quoi nous avons abouti.

Il me semble que c'est précisément en affectant ces recettes exceptionnelles à de l'investissement et à notre désendettement, puisque vous l'avez noté, Monsieur Martin, à juste titre, nous proposons d'en profiter pour réduire sensiblement le recours à l'emprunt, que nous ne naviguons pas à vue, que nous sommes bien au contraire en pleine cohérence avec notre stratégie financière et budgétaire.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

Quelques mots, je ne serai pas très longue car beaucoup de choses ont été dites par ma collègue à l'instant.

Monsieur Martin, vous évoquez un budget incertain. Je ne peux pas vous laisser dire cela, puisque dans les 6,5 millions de recettes nouvelles, 5,4 sont issus de la vente du terrain Sarrail. J'ai le regret de vous dire que cela n'arrivera pas tous les ans. J'aimerais pouvoir vous annoncer une telle nouvelle tous les ans, mais nous n'aurons pas de ventes qui nous rapporteront une telle somme.

Tout le monde l'a bien compris, ce sont des recettes exceptionnelles, car il s'agit d'un grand terrain de la ville, qui est le résultat d'une politique de réserves foncières de nos prédécesseurs.

Continuer à avoir une politique de réserves foncières, c'est pour la commune se donner pour l'avenir des marges de manœuvre. C'est ce qui a été fait par les anciens maires et les anciennes équipes. Je pense que c'est extrêmement important. Il faut d'ailleurs continuer à avoir une

politique d'acquisitions foncières lorsque nous le pouvons, seuls ou en soutien avec des établissements publics fonciers, car c'est un moyen de continuer à porter les projets de développement de la ville.

Quand on compare ces 5,4 millions au 6,5 de recettes nouvelles, tout est extrêmement proportionnel.

On vous propose dans ce budget supplémentaire 2 types de choix :

- le premier, diminuer notre recours à l'emprunt de 3,7 millions. C'est bien, on peut le faire cette année, justement avec cette recette nouvelle. Continuons à le faire. Nous remboursons un emprunt du Crédit Mutuel de 754 000 €. Son remboursement anticipé ne nous coûte pas d'argent. Il n'y a pas de frais. C'est évidemment important, sinon nous ne vous aurions pas proposé de le faire.

- le deuxième, ajouter des crédits en fonctionnement et en investissement et notamment en investissement sur des champs qui nous semblent importants. Les collègues en ont parlé, le mammographe au CMS est en bout de course, le nouveau coûte 264 000 €. Ce n'est pas une petite somme. Sur l'AD'Ap, l'accessibilité handicapé, on a un programme. C'est la loi. Mme Hours nous avait présenté tout le travail réalisé par elle et les services municipaux sur l'AD'Ap. On avait dit au moment du budget primitif que si l'on avait des nouvelles intéressantes au budget supplémentaire, on ferait un ajout envers cette AD'Ap pour continuer à mettre à niveau l'accessibilité pour les personnes handicapées. C'est important. Dans notre pays, on n'est pas très en avance sur ce sujet. Il faut fournir des efforts de manière permanente.

Je ne partage pas votre point de vue sur l'isolation des réfectoires scolaires. Je pense que cela vous a échappé. Sur le fond, je pense que vous êtes d'accord avec nous. Les enfants doivent manger dans les meilleures conditions. Or, souvent les réfectoires, pour celles et ceux qui les pratiquent, sont des lieux d'énerverment pour les enfants car l'isolation y est mauvaise. Il faut poursuivre nos efforts. Avec 100 000 €, on ne peut pas faire l'isolation partout, mais cela permet de continuer à donner un coup de pouce.

Concernant le stade omnisports, nous avons bien conscience du fait qu'il y a d'autres soucis sur ce stade, notamment la piste. Ce n'est pas 300 000 € qu'il faudrait mais beaucoup plus. Cela fait partie des choses que l'on a bien en tête, mais les vestiaires sont anciens puisque le parc des sports a plus de 20 ou 25 ans, je ne sais plus.

Ces vestiaires ont besoin d'un coup de neuf. Évidemment, cela ne règle pas le problème de la piste. Cela permet néanmoins à toutes celles et tous ceux qui viennent s'y entraîner, notamment les plus jeunes, d'être accueillis dans des conditions décentes, tout simplement correctes.

Sur les associations, ce soir nous vous proposons de voter 2 nouvelles subventions. Nous essayons d'être dans un travail et un dialogue intelligent avec les associations. Nous avons baissé les subventions l'année dernière, nous ne l'avons pas fait cette année.

Je rappelle juste aux collègues que nous sommes très en appui sur toutes les aides en indirect qui ne se voient pas en Euros sonnants et trébuchants, mais toutes les associations de la ville le reconnaissent, les salles leur sont mises gratuitement à disposition, certaines ont même des locaux pérennes mis gratuitement à leur disposition par la municipalité. La location de la salle des fêtes pour les associations est proposée à un tarif défiant toute concurrence. Peu d'associations en Île-de-France trouvent de tels tarifs pour leurs festivités. Cela leur permet aussi de se faire un peu

d'argent quand elles organisent une initiative.

Dans les aides indirectes, on aide beaucoup sur le matériel papier, etc., dont elles ont besoin pour tirer leurs flyers, leurs affiches, etc., L'imprimerie municipale est à disposition, elle réalise beaucoup de matériels pour les associations.

Enfin, je vous rappelle qu'on loue également aux associations des cars à des tarifs préférentiels qui sont beaucoup moins élevés que les tarifs que les associations obtiendraient si elles louaient directement aux loueurs de cars. Cela n'apparaît pas dans le budget associations, mais cela apparaît très clairement dans les bilans consolidés de l'aide aux associations. Je crois que l'on est reconnu pour cela, même si l'on sait qu'elles ont d'énormes besoins et qu'elles contribuent beaucoup au vivre ensemble dans la commune. Il faut continuer à les soutenir.

Je ne serai pas plus longue, puisque de nombreux points ont été évoqués.

Nous passons aux votes, sachant qu'il faut voter article par article.

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 100 800 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : - 71 180 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 66 - charges financières : 50 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 135 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 022 - dépenses imprévues : 152 324 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 731 593 €

VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Soit un total de dépenses de 1 098 537 €.

Recettes

Chapitre 070 - produits services, domaine et ventes div. : - 122 000 €

VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 73 : impôts et taxes : 744 449 €

VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 74 - Dotations, subvention et participations : - 106 526,03 €

VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 76 - Produits financiers : 101 734 €

VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 480 880,03 €

VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Le total est évidemment le même qu'en dépenses.

Section d'investissementDépensesChapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 1 118 109,70 €**VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées : 262 610, 92 €**VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 8 264 495,98 €**VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 311 012,13 €**VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 745 000 €**VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 26 – Participation et créances rattachées : 2 000 000 €**VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 1 701 000 €**VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 020 – Dépenses imprévues : 147 725 €**VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 001 - solde d'exécution reporté : 15 534 121,27 €

VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Soit un total de 30 084 075 €.

Recettes

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 1 787 030,79 €

VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 36 230 €

VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 6 502 181,21 €

VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : 11 700 000 €

VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 024 - Produits de cessions d'immobilisations : 9 399 500 €

VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : 731 593 000 €

VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Le total est évidemment équivalent à celui des dépenses

08/ VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016 - SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRESSection d'ExploitationDépensesChapitre 12 - Charges de personnel, frais assimilés : 786,41 €*VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE*

Total des dépenses : 786,41 €

RecettesChapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 786,41 €*VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE*

Total des recettes : 786,41 €

Mme AMIABLE, Maire. - Je vous remercie.REMISE GRACIEUSE**09/ REMISES GRACIEUSE POUR L'ANNÉE 2016****Mme AMIABLE, Maire.** - Avez-vous des questions ou des remarques ?...*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

*VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*SUBVENTIONS**10/ ACCEPTATION DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, TRIENNAL AVEC LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LA SIGNER****Mme AMIABLE, Maire.** - Je vous en ai parlé à plusieurs reprises.

Je vous avais indiqué que nous étions en négociation avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine pour aboutir à la signature d'un contrat triennal de développement.

Vous savez probablement par une délibération de 2011 que le département a choisi de revoir les modalités des financements qu'il apporte aux communes et aux associations locales. Décidées jusqu'alors secteur par secteur et pour une durée de 1 an, celles-ci sont désormais intégrées à un contrat global de développement conclu pour une durée de 3 ans.

Je me suis engagée dans ce processus pour faire avancer Bagneux et l'intérêt de nos habitants, car c'est toujours ce qui guide les décisions que je vous propose.

Le travail préparatoire à la contractualisation de Bagneux a débuté au printemps 2015. Il s'achève avec le vote des 2 assemblées concernées, ce soir en ce qui concerne le Conseil municipal de Bagneux et le 11 juillet pour la commission permanente du Conseil départemental.

À l'issue des négociations avec le Département, nous avons ainsi obtenu 3,6 M€ en investissements sur 3 ans, soit une augmentation de 1,4 million en investissements par rapport au financement que nous avons reçu les années précédentes.

Ils seront consacrés, vous l'avez vu, à la réfection de l'église Saint Hermeland pour 400 000 €, à la réfection du marché Léo Ferré pour 525 000 €, à la construction de l'école du parc Rosenberg pour près de 1 200 000 €, au groupe scolaire Henri Wallon pour un peu plus de 700 000 € et au financement de la crèche de l'écoquartier Victor Hugo pour 806 000 €.

En matière de fonctionnement, nous obtenons 860 000 € sur 3 ans. Il s'agit d'une baisse de 82 000 €. Ces 860 000 € se répartissent comme suit 510 000 € pour la petite enfance, 195 000 € pour les activités culturelles et 155 000 € pour les activités sportives.

Les crédits politiques de la ville sont maintenus pour la période de 3 ans, mais ils apparaissent à part dans le contrat, puisque toutes les communes n'en bénéficient pas.

Dans les domaines sportifs et culturels, ces crédits incluent les subventions auparavant allouées par le département aux associations basées sur notre commune, nous en reprenons donc à notre compte la gestion et les versements.

Je vous demande de m'autoriser à contractualiser avec le département des Hauts-de-Seine et à signer le contrat correspondant à cette contractualisation.

Je suis prête à répondre à vos questions ou interventions s'il y en a ?

M. CARTERON. – Je souhaiterais savoir si cette contractualisation empêcherait des demandes de subventions exceptionnelles au département pour des imprévus ?

Mme AMIABLE, Maire. - Cette contractualisation empêche des demandes exceptionnelles au département, même s'il est toujours possible de renégocier le contrat au cours des 3 ans par des avenants de répartition différente des sommes. On peut décider de ne pas faire quelque chose et demander que cette somme soit basculée sur autre chose. C'est rediscutable. Sur le montant global, c'est plus compliqué et beaucoup plus incertain, mais on essaiera.

M. MARTIN. - En commission des finances, j'avais demandé à avoir le descriptif des opérations sur le fonctionnement. Dans le rapport, il n'y a que le descriptif des opérations sur l'investissement. Il n'y est pas sur le fonctionnement.

M. FABBRI. - Il est dans le dossier.

M. MARTIN. - Merci.

Mme AMIABLE, Maire. - Avez-vous d'autres remarques ?...

Mme MOUTAOUKIL. - Nous nous félicitons de l'issue de cette négociation à laquelle nous ne pouvions échapper, vous l'avez répété Madame le Maire. Elle aura permis, malgré les critères qui ne nous étaient pas nécessairement favorables, notamment le niveau de subvention antérieur, d'obtenir ce que vous avez rappelé et notamment en matière d'investissements, une augmentation de 1,45 M€ sur 3 ans. On peut dire merci. On regrette évidemment la négociation sur le fonctionnement qui, elle, enregistre une diminution de 90 000 €. On peut tout de même globalement se féliciter de la manière dont vous et nos services ont mené cette négociation.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

En matière de contractualisation, le débat dans l'assemblée départementale porte sur les critères, une critérisation plus objective des sommes attribuées, puisqu'en fait, il n'y a pas de critères au prorata de la population ni au revenu des habitants ni à la richesse de la commune. Il y a donc des disparités par habitant allant parfois de 19 € à 90€. Cela a fait très souvent l'objet de discussions

au Conseil départemental.

Ce soir, nous obtenons plus sur l'investissement et moins sur le fonctionnement. C'est plutôt bien pour notre ville.

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme AMIABLE, Maire. - Je vous remercie.

SUBVENTION/COMMUNE CCAS

11/ APPROBATION DE LA CONVENTION CONCERNANT LA RECTIFICATION DE L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE PASSEE POUR LES ANNEES 2014 ET 2015 ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER CETTE CONVENTION

Mme AMIABLE, Maire. - On modifie une convention au titre du programme de réussite éducative entre la commune et le CCAS, ce dernier ayant repris à son compte la réussite éducative.

Il y a une erreur matérielle dans la rédaction de l'article 6 des conventions passées entre la caisse des écoles et l'Office Balnéolais du Sport pour l'action que mène ce dernier dans le cadre du dispositif de réussite éducative. On aurait dû verser 32 500 € par an au lieu des 19 350 € mentionnés dans la convention. Nous rectifions cette erreur en votant la somme de 26 300 € que nous versons à nouveau au CCAS afin qu'il les reverse à l'Office Balnéolais du Sport, puisque c'était une erreur de notre part. Cette somme a été actée avec eux.

M. MARTIN. - On comprend qu'il n'y a pas 23 000 € de perte. Cette résolution nous a interpellés à plus d'un titre : comment cette erreur grossière a-t-elle pu intervenir sans que personne ne s'en rende compte durant 2 ans ? On n'a eu aucune alerte de la part de la caisse des écoles. Lors de la clôture des comptes de la caisse des écoles que l'on nous a présentée, on ne nous a pas alertés. Cela date d'un mois et demi. C'est très récent.

Comment l'OBS n'a-t-il pas pu se rendre compte au bout de 2 ans qu'il ne touchait pas la subvention de 13 000 € par an, 2014 et 2015 ? Cela nous a pas mal interpellés. Cela montre un manque de professionnalisme dans la gestion de ces comptes.

M. FABBRI. - Jusque-là, l'administration a reçu des félicitations. Elle aura fait preuve d'un manque de professionnalisme sur cette délibération.

C'est effectivement une erreur matérielle que nous avons mis du temps à constater suite à la réclamation légitime de l'association qui s'est bien rendu compte qu'elle avait reçu moins d'argent que les actions validées dans le cadre du programme de réussite éducative.

Cette erreur de fait s'est produite lors d'un passage de gestion du dispositif de réussite éducative par deux équipes différentes de notre ville. Cela explique le fait que nous avons mis un peu de temps à la vérifier et à la comprendre.

La première baisse de 13 000 € qui était justifiée a été reconduite une deuxième année alors qu'elle n'aurait pas dû l'être. Il y a donc eu une double diminution dans un temps compliqué. Comme vous le savez - vous le regardez, vous le votez - le programme de réussite éducative est en baisse puisque les crédits d'État ont baissé. Un certain nombre d'actions ont été revues à la

baisse chaque année. Cela a conduit à ne pas considérer comme étonnante une baisse de subvention. Le temps que l'on s'en rende compte, que l'OBS la réclame, que l'on revérifie, on se retrouve dans une situation où ce n'est plus la caisse des écoles, mais le CCAS qui gère ce dispositif, d'où cette délibération qui est neutre pour la ville. La ville avait versé à la caisse des écoles l'argent qu'elle aurait dû verser à OBS. La ville la récupérera.

Monsieur Martin, vous avez participé à un Conseil d'administration de la caisse des écoles au cours duquel il est apparu un excédent de fonctionnement lequel a été construit partiellement par cette erreur matérielle consistant à ne pas verser à OBS de l'argent que celui-ci attendait légitimement.

Mme AMIABLE, Maire. - Monsieur Zani, je vous en prie.

M. ZANI. - Merci, Madame le Maire.

Mettre 2 ans pour faire une vérification, c'est un petit peu fort de café.

Je note tout simplement que si l'OBS ne s'était pas rendu compte, sur une période de 2 ans, que sa trésorerie accusait une erreur d'un montant de 26 000 € en sa défaveur, cela laisse supposer que cette association est soit très riche, soit qu'il existe une véritable carence dans sa gestion comptable et financière.

Merci.

Mme AMIABLE, Maire. - Je vous laisse libre de vos propos, Monsieur Zani.

Monsieur Rousseau.

M. ROUSSEAU. - Merci, Madame le Maire. C'est vrai que ce point nous a été expliqué en commission. Ce qui interpelle, c'est le fait que l'on ait mis autant de temps à s'en apercevoir. C'est surprenant. L'important est que les actions ont pu être menées, que cela n'ait pas eu d'impact sur les actions menées par l'OBS.

En tout cas, je m'abstiendrai sur ce point.

Mme AMIABLE, Maire. - Est subventionné dans le cadre de la réussite éducative leur programme santé nutrition que mène l'OBS avec un groupe d'enfants.

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE MUNICIPALE, LES GROUPES DE L'OPPOSITION S'ABSTENANT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

COMMISSIONS MUNICIPALES/REAFFECTATION SUITE A LA CREATION DU GROUPE « LES REPUBLICAINS/UDI »

12/DÉSIGNATION D'UN ÉLU EN REMPLACEMENT À LA COMMISSION AMÉNAGEMENT ESPACE PUBLIC ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

13/ DÉSIGNATION D'UN ÉLU EN REMPLACEMENT À LA COMMISSION ÉDUCATION ÉPANOUISSEMENT

Mme AMIABLE, Maire. - M. Zani remplace Mme Huet à la commission aménagement espace public et développement durable et Mme Gargari remplace Mme Adélaïde au sein de la

commission éducation épanouissement.

Nous passons aux votes.

VOTE : LES DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Pour Mme Chirinian, vous verrez et reviendrez vers nous.

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

14/ DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE, REPRESENTANT DES USAGERS, PRESIDENT D'ASSOCIATION LOCALE

Mme AMIABLE, Maire. - Vous avez vu que, désormais, la composition des commissions communales pour l'accessibilité des personnes handicapées doit intégrer des représentants d'association et d'organisme pour tous les types de handicap.

Nous avons dans notre ville une association qui s'appelle Atout Signes qui s'occupe de l'intégration des personnes sourdes et malentendantes.

Nous proposons de l'intégrer à cette commission.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

15/ MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 28 AVRIL 2014 DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS DEVANT SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE ROMAIN ROLLAND

Mme AMIABLE, Maire. - On modifie la délibération du 28 avril 2014 pour les représentants au conseil administration du collège Romain Roland.

Mme Fauvel me remplace, puisque je suis devenue représentante du département dans ce collège et Mme David remplace Mme Fauvel en tant que suppléante.

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS / UDI S'ABSTENANT

JEUNESSE

16/ RÉGULARISATION D'UNE PRESTATION DE TRANSPORT DE DONNS À DESTINATION DE JEUNES ENFANTS HAÏTIENS

Mme AMIABLE, Maire. - Ce projet a été réalisé au cours de l'année 2015. La trésorerie nous demande une délibération rétroactive pour payer le prestataire qui a assuré le transport de ce qui a été collecté pour les enfants de l'orphelinat. La somme se monte à 1 300 €.

Nous faisons cette délibération rétroactive à la demande de la trésorerie pour payer le transporteur et débloquer le conteneur.

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SEMABA

PROROGATION DES BAUX A CONSTRUCTION

17/ APPROBATION DE L'AVENANT PROROGANT LE BAIL A CONSTRUCTION « LES MONCEAUX » ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

18/ APPROBATION DE L'AVENANT PROROGANT LE BAIL A CONSTRUCTION « CLOS LAPAUME » ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme AMIABLE, Maire. - C'est un point important de notre ordre du jour car plusieurs délibérations, les délibérations 17 à 26, vous sont soumises. Je vais vous faire une présentation globale. Le débat nous permettra d'entrer plus dans le détail et Mme Boudjenah pourra apporter les précisions nécessaires.

Régulièrement, lors de chaque Conseil municipal et singulièrement lorsque des enjeux majeurs se sont fait jour concernant la Semaba, j'ai tenu à vous tenir informés. Il est pour moi important que les élus aient les cartes en main pour décider de l'avenir de l'aménagement de notre commune.

Je vous avais d'ailleurs annoncé, lors de notre dernier Conseil municipal, que j'aurais l'occasion de développer le volet aménagement de la Semaba. Aujourd'hui, je vais le faire.

Je ne reviens pas longuement sur l'enjeu du patrimoine social de la Semaba. Nous avons eu l'occasion d'en débattre à de nombreuses reprises.

Vous le savez, c'est désormais ce jeudi que la cession des logements de la Semaba à IDF Habitat aura lieu par la signature de l'acte de vente.

Une page marquante de notre histoire va se tourner et une nouvelle va s'écrire. Elle doit permettre à la fois de dégager des moyens pour améliorer la gestion locative et ainsi faciliter le quotidien des locataires, mais aussi d'éviter de peser sur les finances de la commune. Tel était notre double objectif en engageant un appel à propositions auprès des grands bailleurs sociaux de la commune.

Pour autant, vous me permettrez de le souligner à cet instant, nous ne faisons pas table rase des 30 années d'action de la Semaba au service des locataires et du logement social, une action qui a permis de construire des résidences modernes à taille humaine, des logements sollicités par nombre de Balnéolais en attente d'un logement social.

Je veux ici remercier toutes les équipes de la Semaba qui ont contribué à développer ces logements de qualité aux côtés de la commune.

Avec le transfert à IDF Habitat, la ville n'abandonne pas pour autant les locataires. Outre les 2 postes d'administrateur qu'elle aura, elle sera ainsi actionnaire de la société aux côtés des 4 autres villes composant cette SA HLM.

Tel est l'objet du rapport 26 qui vous est soumis.

Concrètement, le montant de cet actionnariat s'élève à 196 121 €, correspondant à 8 527 actions à valeur nominale de 23 €. Ce sera une manière pour la commune, j'y tenais, de pouvoir me peser sur les choix futurs opérés dans la gestion du patrimoine social cédé, en y prenant une véritable part à hauteur de 13,82 %.

Je veux aussi souligner que cette somme ne pèse pas à nouveau dans notre budget 2016, puisque

nous avons, vous vous rappelez, provisionné 2 M€ pour abonder la participation de la ville à la Semaba. 2 M€ que nous n'avons pas jusqu'à ce jour utilisés.

C'est le premier acte ce soir avec la montée au capital d'IDF Habitat, conditionnée à la mise en place d'un partenariat ou d'une cession.

Enfin, nos trois délibérations concourent à la vente, deux sur des baux et une sur la vente par la ville du terrain de la rue des Blains à la Semaba.

J'en viens à l'avance de trésorerie de 10 M€ consentis par la ville qui porte sur l'activité aménagement de la Semaba.

La ZAC écoquartier Victor Hugo aux pieds des futurs métros avance à grands pas. Sans entrer dans tous les détails, je me dois de pointer comme le font nos CRACL :

- la livraison effective de la résidence immobilière Île-de-France sur l'îlot Setra théâtre, juste à l'arrière du théâtre Victor Hugo,
- la livraison fin août de l'immeuble Résonance qui va être occupé à 40 % par l'entreprise Néoposte,
- le permis de construire déposé par HRO pour 58 000 m² de bureaux avec une livraison en 2020 et le permis dont le dépôt imminent de Codic et Nexity sur le foncier de la Française (ex. Nautile). Ces projets ont été présentés le 1er juin dernier lors d'une réunion publique, devant une centaine d'habitants au théâtre Victor Hugo,
- les travaux vont durer environ deux ans, à compter de l'année prochaine,
- l'îlot gare dont les programmes complexes ont déjà permis de dégager une avance de 10 % en amont des charges foncières définitives,
- le projet d'une école dans le sud du parc Robespierre en cours d'élaboration, en concertation avec les habitants dans la perspective de la rentrée 2019.

Les Comptes Rendus Annuels à la Collectivité pointent d'autres projets qui, eux aussi, évoluent de manière notable :

- 147 logements répartis entre 3 plots, entre l'avenue Albert Petit et la Plaine de jeux, réalisés par Bouygues Immobilier dans lesquels les habitants viennent d'emménager,
- le programme Dampierre en cours de réalisation dans la ZAC Blanchard pour 3 programmes d'accession à la propriété.

Parallèlement, nous avons donc continué à réfléchir à une solution durable et structurée de la branche aménagement de notre SEM.

Avant de le préciser, quelques mots sur le contexte de la décision que je vous propose de prendre à l'issue de notre débat.

- Nous avons eu l'occasion de le souligner concernant la gestion locative, cela vaut a fortiori pour l'aménagement : la taille de notre SEM qui est uniquement mono-communale est insuffisante dans une période de remembrement économique et institutionnel fort.

Vous avez probablement vu la fusion en cours entre la SEM du département des Yvelines et celle des Hauts-de-Seine, la création de cette SEM commune Citallios, la Société Grand Paris aménagement. Je parlais évidemment d'une situation qui est en forte évolution avec la création

des établissements publics territoriaux et de leur nouvelle compétence.

- une capacité financière faible au regard des projets de plus en plus inscrits sur du temps long et qui se développent quasi exclusivement sur la ville.

- une logique de diversification à l'œuvre des SEM vers des fonctions nouvelles ou en forte croissance. Vous avez peut-être vu que, dans le monde des SEM, la diversification est à l'œuvre (co-promotion, de la gestion de foncier et de pieds d'immeubles, de résidences étudiantes...) qui fait considérablement évoluer le modèle que la SEM a porté historiquement.

- une région parisienne marquée par une concurrence exacerbée (et donc une pression sur les marges de rémunération), non seulement entre les SEM, mais également les grands groupes privés qui se positionnent de plus en plus de la conduite de l'aménagement public.

- une insécurité juridique importante liée aux transferts de compétences et au manque de visibilité sur le devenir de la métropole du Grand Paris est des EPT.

Dans ce contexte, de fortes incertitudes financières et de bouleversements institutionnels majeurs, avec Yasmine Boudjenah et les services de la commune, les élus de la majorité municipale, nous ne sommes pas restés l'arme au pied, bien au contraire.

Ces efforts ont contribué à limiter le déficit de la SEM à 637 000 € au lieu des plus de 4 millions en 2015.

Le rapport sur l'activité de la ZAC écoquartier Victor Hugo souligne bien le portage intense de nos projets par la Semaba avec des retours financiers notables. Nous vous proposons ce soir un CRACL à l'équilibre à plus de 700 000 €.

Depuis plusieurs mois, la ville a aussi engagé des discussions avec différents partenaires, mais également des banques pour travailler à retrouver un équilibre financier. Elles visent à ce que nous puissions sécuriser de manière pérenne la branche aménagement de la Semaba et rembourser les 10 M€ dans les prochains mois.

Ce travail qui s'appuie sur une étude commandée en accord avec la caisse des dépôts est en bonne voie.

Il vise à sécuriser la ZAC écoquartier Victor Hugo, son projet et les finances de la ville, mais également à nous donner les moyens de poursuivre l'aménagement de la ville en nous appuyant sur un ou plusieurs outils performants et directement liés à la commune.

Nous avons ainsi avancé sur des perspectives de rapprochement avec la Sadev 94.

La ZAC écoquartier Victor Hugo serait ainsi cédée à la Sadev94 qui nous accompagne aujourd'hui depuis plusieurs mois dans son pilotage. C'est-à-dire que Sadev 94 deviendrait le concessionnaire de la ville aux mêmes conditions que l'est aujourd'hui la Semaba. Elle reprendrait la totalité des engagements de la Semaba.

La Semaba pourrait aussi passer une convention de mandat pour que la Sadev 94 suive l'activité de 2 autres opérations en cours de finalisation, celle de la Plaine de jeu sur laquelle il reste essentiellement à finaliser l'opération revendue par la Semaba à Coopimo et celle de Blanchard sur laquelle il reste un peu de droits à construire à négocier et qui n'est pas terminée. Ce format de convention de mandat conduirait la Semaba à rester titulaire de la ZAC ou de la concession d'aménagement mais à s'appuyer pour tous les actes liés à sa gestion et à son activité sur un tiers.

Les clôtures des 2 ZAC restantes pour lesquelles nous ne sommes plus quasiment que sur des mouvements juridiques fonciers ou financiers, le 77 avenue Ravera et la RD 920, la ZAC Albert Petit resteraient de la responsabilité directe de la Semaba.

Enfin, si ce partenariat avec Sadev94 se confirmait, la ville demanderait à entrer au capital de cette société, bien sûr dans un montant qui serait compris dans l'enveloppe des 2 M€ dont je parlais tout à l'heure que nous avons votée et à obtenir un siège au Conseil d'Administration de la Sadev94.

La Sadev94 est une société d'aménagement située dans le Val-de-Marne dont les actionnaires sont le département du Val-de-Marne, mais également plus d'une vingtaine de villes et d'intercommunalités.

Elle intervient déjà par exemple sur la requalification du quartier de la Vache Noire à Arcueil. Nous travaillons donc déjà avec eux puisque nous sommes frontaliers sur nos 2 ZAC.

Cette démarche à laquelle nous oeuvrons ne nous permet pas de procéder au remboursement des 10 M€ à l'échéance fixée au 30 juin, mais, vous l'avez compris, c'est pour cela que nous vous demandons ce soir de voter une prorogation de l'avance des 10 M€ jusqu'au 23 juin 2017 pour nous laisser un an, nous espérons moins, mais nous avons pris un délai suffisant, pour conclure ce nouveau partenariat.

Voilà ce que je souhaitais vous dire ce soir.

Lorsque nous aurons à y revenir au Conseil municipal du 20 septembre, celui-ci devra être précédé des conseils d'administration des 2 SEM.

Tels sont les éléments que je voulais vous donner sur la suite.

On ne vote pas ce soir. On vote au mois de septembre sur l'aménagement, mais je vous avais dit que je vous ferais part des avancées du travail que nous menons parallèlement à la cession du logement social. Nous sommes maintenant bien avancés.

Je m'arrête là.

Il y a beaucoup de délibérations.

Soit nous les prenons une par une et vous intervenez à ce moment-là soit vous souhaitez une intervention globale.

Vous préférez passer d'abord les délibérations. Nous allons approuver les délibérations 17 et 18. Comme évoqué au dernier Conseil municipal, sur les Monceaux, ont été construits 55 logements en PLA et 97 sur le Clos Lapaume. Je rappelle que la ville est restée propriétaire de ce foncier. La Semaba n'était pas propriétaire du terrain. À l'issue, les terrains et les logements ont vocation à revenir à la ville.

Dans la perspective du transfert du patrimoine de la gestion locative de la Semaba à IDF, nous prorogons ces baux à construction jusqu'en 2053, 2 ans après la date d'échéance des nouveaux emprunts pris par IDF Habitat.

C'est le sens de ces 2 délibérations.

Avez-vous des remarques ?...

Nous avons déjà évoqué ce point au précédent Conseil municipal.

VOTE SUR LA DELIBERATION N° 17 : ADOPTÉE A LA MAJORITE, M. ROUSSEAU S'ABSTENANT ET NE PRENNENT PAS PART AU VOTE YASMINE BOUDJENAH, NADIA SEISEN, ALAIN LE THOMAS, LAURENT CARTERON, NOURAQA BALUTCH, DJEDJIGA OUALLI, PASCALE MEKER, PATRICE MARTIN

VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 18 : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, M. ROUSSEAU S'ABSTENANT ET NE PRENNENT PAS PART AU VOTE YASMINE BOUDJENAH, NADIA SEISEN, ALAIN LE THOMAS, LAURENT CARTERON, NOURAQA BALUTCH, DJEDJIGA OUALLI, PASCALE MEKER, PATRICE MARTIN

RAPPORT DE GESTION

19/ RAPPORT DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAGNEUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMABA

Mme AMIABLE, Maire. - Il s'agit du rapport de gestion de l'exercice 2015. Je n'entre pas dans le détail. On a un résultat négatif de 637 000 €, contre 3,9 M€ en 2014. L'année 2015 a notamment été marquée par la signature de la promesse de vente pour les opérations sur les lots G1 et G2 sur l'îlot gare. L'appel à projets avait été lancé conjointement entre la Semaba et la Société du Grand Paris.

L'année 2015 a été également pour la Semaba une année de réorganisation interne importante, puisque c'est cette année qu'avait été adopté le plan de sauvegarde de l'emploi qui s'est traduit par la suppression de 10 postes.

Je fais un retour en arrière car j'ai commis une erreur.

J'ai oublié de préciser que les administrateurs de la Semaba ne doivent pas prendre part au vote sur toutes les délibérations se rapportant à la Semaba. Ces administrateurs sont Yasmine Boudjenah, Nadia Seisen, Alain Le Thomas, Laurent Carteron, Nouraqa Balutch, Djedjiga Oualli, Pascale Meker, Patrice Martin et Anna Adelaïde.

Avez-vous des remarques sur la délibération 19, souhaitez-vous intervenir ?

M. MARTIN. - Le rapport de gestion est bien fait. Il est très clair.

La baisse entre 2014 et 2015 est à relativiser. Le contrôle fiscal financier sur 2014 explique la hausse du montant sur 2014. Cela relativise la baisse. Il n'y a pas eu réellement de baisse.

Mme AMIABLE, Maire. - Vous avez raison.

Nous passons au vote.

VOTE SUR LA DELIBERATION N° 19 : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, M. ROUSSEAU S'ABSTENANT ET NE PRENNENT PAS PART AU VOTE YASMINE BOUDJENAH, NADIA SEISEN, ALAIN LE THOMAS, LAURENT CARTERON, NOURAQA BALUTCH, DJEDJIGA OUALLI, PASCALE MEKER, PATRICE MARTIN

20/ ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DE LA GESTION LOCATIVE

Mme AMIABLE, Maire. - Je ne reviens pas dans le détail.

Avez-vous des questions à émettre ?... Souhaitez-vous intervenir ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

VOTE : ADOPTÉE A LA MAJORITE, LES GROUPES DE L'OPPOSITION S'ABSTENANT ET NE PRENNENT PAS PART AU VOTE YASMINE BOUDJENAH, NADIA SEISEN, ALAIN LE THOMAS, LAURENT CARTERON, NOURAQA BALUTCH, DJEDJIGA OUALLI, PASCALE MEKER, PATRICE MARTIN

CRACL

21/ 77 RUE RAVERA

Mme AMIABLE, Maire. – Le déficit s'élève à 374 000 €.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

VOTE : ADOPTÉE A LA MAJORITE, LES GROUPES DE L'OPPOSITION S'ABSTENANT ET NE PRENNENT PAS PART AU VOTE YASMINE BOUDJENAH, NADIA SEISEN, ALAIN LE THOMAS, LAURENT CARTERON, NOURAQA BALUTCH, DJEDJIGA OUALLI, PASCALE MEKER, PATRICE MARTIN

22/ ALBERT PETIT - RUE DES BLAINS « PLAINE DE JEUX »

Mme AMIABLE, Maire. – Nous avons un excédent de 368 000 €.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

VOTE : ADOPTÉE A LA MAJORITE, M. ROUSSEAU S'ABSTENANT ET NE PRENNENT PAS PART AU VOTE YASMINE BOUDJENAH, NADIA SEISEN, ALAIN LE THOMAS, LAURENT CARTERON, NOURAQA BALUTCH, DJEDJIGA OUALLI, PASCALE MEKER, PATRICE MARTIN

23/ ZAC ALBERT PETIT - RN20

Mme AMIABLE, Maire. - Il y a un excédent de 1 464 674 €.

Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

VOTE : ADOPTÉE A LA MAJORITE, M. ROUSSEAU S'ABSTENANT ET NE PRENNENT PAS PART AU VOTE YASMINE BOUDJENAH, NADIA SEISEN, ALAIN LE THOMAS, LAURENT CARTERON, NOURAQA BALUTCH, DJEDJIGA OUALLI, PASCALE MEKER, PATRICE MARTIN

24/ ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO

Mme AMIABLE, Maire. - Le bilan à terminaison est de 705 383 €.

La programmation a été retravaillée.

Nous passons au vote.

VOTE : ADOPTÉE A LA MAJORITE, LES GROUPES DE L'OPPOSITION S'ABSTENANT ET NE PRENNENT PAS PART AU VOTE YASMINE BOUDJENAH, NADIA SEISEN, ALAIN LE THOMAS, LAURENT CARTERON, NOURAQA BALUTCH, DJEDJIGA OUALLI, PASCALE MEKER, PATRICE MARTIN

GARANTIE COMMUNALE

24 BIS/ GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SEMABA POUR UN PRÊT D'UN MONTANT DE 1 800 000 € CONSENTI PAR LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS DESTINÉ À FINANCER LES ÉVICTIONS COMMERCIALES ET LES DÉMOLITIONS DONT LA TOUR PASTEUR, EN VUE DE LIVRER LES TERRAINS NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX DE LA GARE DE BAGNEUX

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRÊT AU PROFIT DE LA SEMABA CONSENTI PAR LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ET TOUS LES DOCUMENTS S'Y RAPPORANT

Mme BOUDJENAH. - C'est un peu à la marge par rapport à tout ce que Mme le Maire a présenté.

Nous avons approuvé cette convention au Conseil d'administration de la Semaba en début d'année. Nous avons dû en parler au Conseil municipal mais nous ne l'avons pas encore passée en Conseil municipal.

Cette convention va soulager la trésorerie de la Semaba. C'est un plus non négligeable. Elle découle essentiellement du retard annoncé officiellement il y a environ un an par la Société du Grand Paris, passant de 2020 à 2022 un projet urbain comme le nôtre, déjà très engagé dans le futur projet avec des acquisitions de terrains, un engagement à démolir. On a vidé Latour Pasteur, etc. Nous nous sommes adressés très rapidement à la Société du Grand Paris qui a reconnu qu'il y avait vraiment une spécificité sur Bagneux. Il n'était pas pensable que la Société du Grand Paris ne prenne pas sa part de pénalités financières de fait que la SEM devait supporter en portant les terrains deux ans supplémentaires.

Nous avons donc trouvé cet « arrangement » de portage de trésorerie pour les travaux de démolition et de mise à disposition du terrain, puisque la Société du Grand Paris commencera ses travaux dès début 2017.

Cette avance de trésorerie à la SEM - maintenant c'est fait heureusement - qui permettra de finir de payer les évictions commerciales et d'engager les travaux de démolition en cours, sera remboursée à la Société du Grand Paris à l'issue de la phase où l'on revend les terrains au groupement de promoteurs.

Mme AMIABLE, Maire. - C'est un emprunt à taux 0.

M. MARTIN. - Même si je ne vote pas, j'ai deux questions.

C'est une opération un peu à tiroirs, la Société du Grand Paris consent un prêt à taux 0 à la

Semaba.

Elle émet 2 conditions importantes dans ce prêt. Première condition, la Semaba doit s'engager à achever les opérations de libération et de démolition avant le 31 août 2016 et, deuxième condition, le prêt doit être garanti par la ville de Bagneux, c'est le cas.

A-t-on un niveau de confiance suffisamment élevé pour terminer ces travaux d'ici à la fin août ? C'est demain. Or, quand on va sur place, on doute un peu vu l'état.

La Société du Grand Paris va-t-elle rembourser les indemnités d'éviction que l'on a payées aux commerçants ?

Mme BOUDJENAH. - Cette convention a été élaborée en début d'année. Il était inscrit au départ dans la convention que les travaux de démolition se finissent le 31 août.

Là, on est sur le 31 décembre, pas du fait de la Semaba, mais du fait de la Société du Grand Paris qui a pris du retard dans ses propres travaux de démolition. Il est maintenant comblé mais ne peut être rattrapé.

Je rappelle, pour ceux qui ne l'ont pas forcément en tête, qu'une partie des commerces a été acquise puis démolie par la Semaba et l'autre partie, ceux du côté avenue Henri Barbusse, a été acquise et démolie par la Société du Grand Paris.

Or, pour que la Semaba puisse faire installer l'entreprise qu'elle avait retenue pour démolir les commerces dont elle avait la charge et surtout la Tour Pasteur qui repose quasiment sur les commerces dont la Société du Grand Paris devait s'occuper, il fallait attendre que la Société du Grand Paris ait non seulement suffisamment engagé ses propres travaux de démolition mais les ait aussi terminés. Or, ils ont pris plusieurs mois de retard.

Nous nous sommes de nouveau adressés à la Société du Grand Paris. Ils ont bien conscience que, là encore, ils nous ont pénalisés, y compris financièrement, car la Semaba avait notifié le marché et l'entreprise avait commencé à installer ses équipes. La SEM doit à l'entreprise des pénalités. Nous sommes en pourparlers avec la Société du Grand Paris pour qu'elle les prenne en charge.

Normalement, le calendrier devrait être respecté pour le 31 décembre. Un avenant devra être signé, en accord avec les deux parties. On verra s'il faut le faire passer devant le Conseil municipal. Cette convention est déjà avenantée de fait.

Les indemnités d'éviction sont bien à la charge de la ZAC, mais le portage de trésorerie pour celles-ci est compris dans le 1,8 million.

Cela fera partie du montant que la SEM remboursera à l'issue de toute cette opération.

M. ROUSSEAU. - Je ne serai pas très long, merci Madame le Maire.

Madame Boudjenah, il me semble que l'on n'a pas traité ce point en commission aménagement. Y a-t-il une raison ?

Mme BOUDJENAH. - Elle n'a été évoquée qu'en commission des finances.

Mme AMIABLE, Maire. - Nous passons au vote.

VOTE : ADOPTÉE A LA MAJORITE, M. ROUSSEAU VOTANT CONTRE ET LE GROUPE LES REPUBLICAINS / UDI S'ABSTENANT

AVANCE DE TRESORERIE**25/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'AVANCE DE TRÉSORERIE OCTROYÉE À LA SEMABA ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LE SIGNER**

Mme AMIABLE, Maire. - Je vous ai donné l'explication tout à l'heure. Nous prolongeons d'un an, le temps de mener les négociations et de les faire aboutir avec le nouvel aménageur qui reprendrait la ZAC.

Vous avez vu que l'on a négocié une marge abaissée pour que les frais financiers soient un peu moins élevés. Elle passe de 0,73 à 0,65.

M. MARTIN. - Vous avez bien expliqué le contexte, l'élément nouveau que nous avons eu ce soir et ce nouvel aménageur.

Je reviens à la question de Mme Moutaoukil : toutes les indemnités de retard qui ont déjà été payées, je crois 90 000 € en 2014, voire un peu plus au moins 2 fois 90 000 € et suite aux négociations nous sommes à 65 000 €, seront-elles aussi facturées au nouvel aménageur ? Que ce ne soit pas la ville qui les prenne en compte.

Mme AMIABLE, Maire. - On n'en est pas à cette précision de négociation, mais j'ai envie de vous dire que cela m'étonnerait. Le nouvel aménageur n'est pas responsable de cette situation. Je ne vois pas à quel titre il demanderait à l'ensemble des communes membres de cette SEM d'aménagement de supporter des frais financiers imputables qu'à la SEM de la ville de Bagnaux.

M. MARTIN. - Il faut, au moins pour l'année 2016, si cet aménageur reprend le projet...

Mme AMIABLE, Maire. - Cela fera partie de la négociation. Je ne peux pas le garantir.

Mme MOUTAOUKIL. - C'est surtout que, et cela m'avait échappé, la Semaba reste propriétaire, mais qu'elle remet tous les actes liés à son activité dans les mains d'un tiers. Dans ce contexte, il est effectivement difficile de demander au nouvel aménageur, la Sadev 94, de récupérer les frais financiers.

Mme AMIABLE, Maire. - Sur la ZAC Victor Hugo, la Sadev 94 deviendrait le nouvel aménageur, ce qui n'est pas le cas sur les deux autres ZAC pour lesquelles il n'y aurait qu'un mandat de gestion. Cela fera partie des questions que l'on pourra poser.

Je pense un peu connaître leur réponse. Ils risquent de dire qu'ils reprennent en compte une situation, mais l'avance de trésorerie de la ville n'est pas leur problème. C'est nous qui avons fait cette avance de trésorerie pour aider la SEM le temps de trouver une solution. Je pense que l'on est en droit de... Je suis même étonnée que l'on puisse le faire, à vérifier. Cela fera partie d'une négociation globale.

M. ROMERO-AGUILA. - Pour compléter la réponse de Mme Boudjenah sur la partie liée à la question d'éviction, la municipalité a demandé à la Société du Grand Paris comme à la RATP de mettre en place une commission pour régler à l'amiable ce type de situation. Pour l'instant, une seule demande a été faite sur la ZAC Victor Hugo, qui a reçu un accord positif mais pas sur la totalité de ce qui a été demandé. J'ai pu assister au traitement du dossier, c'est fait avec sérieux et sans volonté de « grappiller ». Cela a été fonction de la gêne occasionnée par les travaux et de la baisse effective du chiffre d'affaires dudit commerçant.

Mme AMIABLE, Maire. - Je vous propose de passer au vote.

VOTE : ADOPTÉE A LA MAJORITE, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE

GARANTIE COMMUNALE

25 BIS/ MAINTIEN DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SEMABA POUR LA PROROGATION DU PRET DE 15.000.000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE, DESTINE A FINANCER LES ACQUISITIONS FONCIERES DE LA ZAC VICTOR HUGO - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PRET FLEXILIS N° A7509B8H ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme AMIABLE, Maire. - Ce prêt sera prorogé jusqu'au 31 mars 2017. C'est un emprunt contracté par la Semaba auprès de la Caisse d'épargne. Nous avons rencontré les banquiers. Ils sont évidemment informés que l'on travaille à une solution sur l'aménagement de la ZAC Victor Hugo. Dans ce cadre, ils ont accepté de proroger le prêt qui arrive à échéance au 30 juin 2016 le temps de nous permettre d'aboutir avec Sadev 94. On se doit de maintenir la garantie communale et d'approuver l'avenant n° 1.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

VOTE : ADOPTÉE A LA MAJORITE, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE

CAPITAL SOCIAL D'IDF HABITAT

26/ PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BAGNEUX AU CAPITAL SOCIAL DE IDF HABITAT

Mme AMIABLE, Maire. - On entre au capital d'IDF Habitat pour 196 121 €. Ce n'est pas une dépense supplémentaire, puisque nous avons inscrit 2 M€. Nous entamons une partie des 2 M€.

Avez-vous des questions ?...

Nous passons au vote.

VOTE : ADOPTÉE A LA MAJORITE, LES GROUPES DE L'OPPOSITION S'ABSTENANT

RUE DES BLAINS / SENTIER DES MONCEAUX

27/ CESSIION À LA SEMABA DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AG N° 95 SITUÉE RUE DES BLAINS/SENTIER DES MONCEAUX

Mme AMIABLE, Maire. - On approuve la cession à la SEM d'une parcelle située rue des Blains sentier des Monceaux d'une superficie de 3 476 m² au prix de 1 700 000 €. Le paiement intervient au plus tard le 31 décembre 2016.

Avez-vous des questions ?

M. MARTIN. - Je comprends que la Semaba achète le terrain 1,7 M€. Initialement, le terrain coûtait 1 M€. Pourquoi le terrain n'a-t-il pas été acheté initialement par la Semaba qui aurait payé 1 M€ plutôt que 1,7 M€ ? Il y a une plus-value au bout de quelques années.

Mme BOUDJENAH. - Cela fait partie des régularisations qui auraient dû intervenir un jour ou l'autre, on l'avait en tête, entre la Semaba et la ville. En fait, pour mémoire, la Résidence des Blains est la première des résidences que la SEM a construites en reconstruction du un pour un

dans le cadre de la démolition de la barre des Tertres.

À l'époque, pour des questions de rapidité de reconstruction, la Semaba a construit sur ce terrain ville. Le parking du parc des sports attenant à cette résidence appartient à la Semaba.

Il y a des vases communicants, si je puis dire, pour que, dans un futur Conseil municipal, sans doute d'ici à la fin de l'année, on puisse procéder à la régularisation, dans l'autre sens, de la vente par la Semaba à la ville afin que le parking du parc des sports soit bien la propriété de la ville.

Quant au montant, nous souscrivons à l'avis des Domaines. Le foncier évolue également. Nous sommes 10 ans plus tard. L'idée est que ce soit une opération neutre entre la ville et la Semaba quand on procédera à la régularisation du parking.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

Je vous propose de passer au vote.

VOTE : ADOPTEE A LA MAJORITE, LES GROUPES DE L'OPPOSITION S'ABSTENANT

AMÉNAGEMENT URBAIN

TAXE LOCALE POUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

28/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2014 RELATIVE AUX TARIFS DE LA TLPE

Mme MEKER. - Le 28 juin 2011, nous avons voté la taxe locale sur la publicité extérieure : le choix de tarif de référence de droit commun de 20 m², l'exonération des enseignes dont la surface est inférieure à 7 m² et, ce sera l'objet de la délibération en particulier, une évolution progressive d'un tarif personnalisé vers le tarif de référence et ce pendant la période transitoire (2001 à 2013) l'application de l'inflation au tarif de référence pour la tarification de l'année 2014.

Cette indexation, telle qu'elle a été prévue, a été approuvée le 24 juin 2014 par le Conseil municipal.

Néanmoins, au regard des difficultés d'interprétation portées à notre connaissance par le centre des finances publiques, il est proposé au Conseil municipal de ce soir de modifier et, de manière très technique, de fusionner les articles 1 et 2 de la délibération du 24 juin 2014 par une rédaction plus simple aux yeux des autorités financières qui doivent contrôler ladite taxe.

À compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs de la TLPE seront relevés chaque année dans une proportion égale au taux de connaissance de l'indice, etc.

Vous avez le tableau et la nouvelle formulation.

Cette délibération est technique, mais néanmoins importante. Elle nous permet de recouvrer cette taxe locale de publicité extérieure.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

M. MARTIN. - Cette délibération ne paraît pas complètement claire. Je n'ai pas compris, le montant est identique ? Est-ce une mise en forme, car il y a une modification des contrats de publicité ? Je pense aux commerçants en finalité. Vont-ils payer plus cher leur enseigne publicitaire ? Cela sera-t-il transparent ? Ils sont pris pas mal à la gorge, si en plus, on leur fait payer une taxe de publicité encore plus chère.

Mme MEKER. - Je n'ai pas exactement le détail, mais je ne pense pas qu'ils soient particulièrement pris à la gorge dans notre ville. Mon collègue pourra le confirmer. Pour que les choses soient bien claires, il s'agit de l'exonération des enseignes dont la surface est inférieure à 7 m², ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes.

Vous voyez que c'est l'évolution de l'indice du prix à la consommation, hors tabac, ce qui augmente très fortement, du 1^{er} janvier de l'année n-2. C'est là-dessus que les tarifs seront indexés dans la même proportion qu'ils l'étaient avant. Je n'ai pas les anciens prix, mais je pense que cela reste très logique et certainement plus clair pour la trésorerie.

M. ROMERO-AGUILA. - On peut dire qu'il y a une évolution de taxe. Un affichage de 7 m², c'est considérable. On va toucher les grandes enseignes. En réalité, même pour les enseignes comme celles du Bas Longchamp où tout a été revu, il n'y a pas d'affichage spécifique de plus de 7 m² pour une entreprise. Cela commence à être assez important. L'essentiel des commerces sera dans la situation d'exonération. Seront touchées les grandes enseignes importantes, comme Casino ou d'autres, qui seront soumises à cette taxe.

Mme MEKER. - Ces grands panneaux publicitaires sont une vraie occupation de l'espace public. D'aucuns les apprécient moyennement. Il est assez normal de les limiter par un coût qui, dans notre commune, n'est pas exorbitant.

Mme AMIABLE, Maire. - Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme AMIABLE, Maire. - Je vous remercie.

PROJET URBAIN « SITE SANOFI »

29/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ET TOUS LES DOCUMENTS S'Y RAPPORTANT

Mme BOUDJENAH. – Tout le monde a en tête ce dont il s'agit.

Le projet d'aménagement sur le site Sanofi, un des sites de la ville dite « ordinaire » identifié dans le nouveau PLU fait l'objet d'une promesse de vente entre Bouygues et Sanofi. Depuis le début, ce projet fait l'objet d'un travail en partenariat avec la ville.

Ce projet a été présenté aux habitants les 14 mars et 23 mai derniers. Sur une assiette foncière d'une surface totale de 11 679 m², elle permettra de développer une surface de plancher totale de 23 000 m² avec des bureaux en maintenant le bâtiment de bureaux, 190 logements, ainsi qu'une résidence étudiante, des jardins partagés, un parking mutualisé de 202 places et l'aménagement d'une voie nouvelle et d'espaces communs. C'est ce dont il s'agit ce soir pour ensuite permettre à Bouygues de rétrocéder à la ville cette voie nouvelle et ses espaces communs, une voie nouvelle entre l'avenue Paul Vaillant Couturier et la rue des Blains afin de désenclaver l'ensemble de ce périmètre et de permettre, à la desserte de ces futurs logements, la reconstitution de places de stationnement qui seront supprimées rue des Blains.

Il s'agit ce soir d'approuver la convention de transfert des voix et espaces communs dans le domaine public, puisque c'est obligatoire pour que ce transfert puisse avoir lieu après achèvement des ouvrages, à titre gratuit, de Bouygues à la ville et d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

M. HADDAD. - Madame le Maire, chers collègues, j'interviens au nom du groupe Front de Gauche et Citoyen qui se réjouit de l'annonce de ce projet.

En effet, cela fait 5 ans que le Groupe Sanofi a quitté Bagneux laissant derrière lui ce site vide aux allures de friche industrielle. Sanofi, je le rappelle, est le géant de l'industrie pharmaceutique, représentant caricatural d'un capitalisme qui a supprimé plus de 4 000 emplois depuis 2009 alors que son chiffre d'affaires culminait à 35 Md\$ en 2015.

Ce projet de réaménagement qui nous est présenté aujourd'hui est donc une bonne nouvelle pour la ville mais aussi pour ce quartier Abbé Grégoire-Mirabeau dont les habitants expriment quotidiennement leur sentiment d'être abandonnés par leur bailleur Hauts-de-Seine Habitat et l'office public HLM géré par notre conseil départemental et qui restent honteusement sourd à leur demande légitime de vivre dignement dans des logements décentes.

Cela confirme aussi l'attractivité dont peut s'enorgueillir notre commune. C'est un projet ambitieux caractérisé notamment, vous l'avez dans le document, par une forte mixité sociale et générationnelle de ce site industriel fermé. Là, je reprends les mots de Mme le Maire lors de la réunion publique : « nous voulons faire un nouvel espace de vie ouvert sur le quartier qui mêle logements, jardins et activités à deux pas du RER B ».

Le groupe front de gauche, communiste et citoyen soutient donc bien évidemment ce projet ambitieux et d'envergure qui devra bénéficier à l'ensemble de la ville et à ce quartier qui a bien besoin de cette dynamique.

Je vous remercie.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

PROJET NAUTILE

30/ CONVENTION DE RÉTROCESSION À TITRE GRATUIT DE LA VOIE NOUVELLE SUR LE SITE DU NAUTILE

Mme BOUDJENAH. - La configuration est la même. Mme le Maire a parlé tout à l'heure de ce projet à l'occasion des délibérations sur la Semaba.

Au précédent Conseil municipal, nous avons délibéré pour le déclassement de la toute petite partielle de 15 m² que ce soir nous devons céder, qui est dans le domaine public.

Je vous fais grâce de l'ensemble du rapport.

Plusieurs délibérations ont trait à ce périmètre.

J'ai déjà parlé de la cession de la parcelle. La convention de transfert à titre gratuit de la future voie nouvelle se trouve dans le même esprit que ce que je viens d'énoncer sur Bouygues. Il s'agit de donner l'autorisation au groupement de promoteurs, Codic-Nexity, de déposer un permis de construire sur la parcelle de 15 m² qui a été présenté aux habitants.

Mme AMIABLE, Maire. - Avez-vous des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

113 RUE JEAN MARIN NAUDIN

31/ CESSION DE LA PARCELLE NON CADASTREE, DECLASSEE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL, SITUEE 113 RUE JEAN MARIN NAUDIN D'UNE SUPERFICIE DE 15 M²

Mme AMIABLE, Maire. – Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

32/ AUTORISATION DONNEE AU GROUPEMENT DE PROMOTEURS DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT DIVISION SUR LA PARCELLE NON CADASTREE APPARTENANT A LA COMMUNE, SISE 113 RUE JEAN MARIN NAUDIN D'UNE SUPERFICIE DE 15 M²

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme AMIABLE, Maire. - Je vous remercie.

SERVICES TECHNIQUES

ADHESION

33/ ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE

Mme AMIABLE, Maire. - C'est un réseau de villes engagées. La cotisation se monte à 900 €. Cela nous permet d'avoir un travail entre les élus qui s'occupent de ces délégations et les services des villes pour mutualiser de bonnes pratiques.

Je propose d'adhérer à ce réseau.

Je suppose que tout le monde est d'accord ?...

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ETUDES TECHNIQUES DE REQUALIFICATION OU DE MODERNISATION DE L'ESPACE PUBLIC DE LA VILLE DE BAGNEUX

34/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ

Mme AMIABLE, Maire. - C'est l'entreprise BATT qui a obtenu ce marché à la CAO du 23 juin.

M. MARTIN. - Je suis toujours étonné que l'on apporte de l'assistance technique aux services techniques communaux pour la réalisation d'études techniques d'infrastructure. Il y a un peu trop de services pour arriver à réaliser des études techniques. Je me pose sérieusement la question de l'utilité non pas de l'étude, je ne la remets pas en question, mais de l'utilité de l'assistance qui va servir d'assistance. C'est l'interrogation que nous avons dans notre groupe.

Mme AMIABLE, Maire. – Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ZANI. - Si vous le permettez, je résume la pensée de mon collègue Patrice Martin qui voulait dire que le présent marché concerne l'assistance technique, je vous cite : « à apporter aux services techniques pour la réalisation des études techniques d'infrastructure pour le compte de la ville de

Bagneux ». En ce qui me concerne, cette présentation me semble très technique.

Mme AMIABLE, Maire. - Nous n'avons que 2 ingénieurs à la ville de Bagneux pour l'ensemble des projets extrêmement importants que nous avons. Nous prenons une maîtrise d'ouvrages techniques pour nous assister. J'allais dire, pour le coup, toutes les communes et les départements font la même chose. On ne propose pas quelque chose d'extraordinaire. Nos peu de fonctionnaires techniques sur cette compétence ne pourraient pas porter l'ensemble de nos projets.

Mme MEKER. - Le relevé topographique sur une voie de 200 m² était un des exemples de commande possible pour la ville. Ce sont des sujets extrêmement techniques, nous n'avons ni les machines pour faire les plans, ni le personnel pour effectuer et calculer ces relevés topographiques pour les infrastructures et les voiries à refaire, par exemple. C'est très basique pour les services techniques des villes.

Mme AMIABLE, Maire. - Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS / UDI S'ABSTENANT

AVENANT N° 2 AU MARCHE ECLAIRAGE DES STADES ET ECLAIRAGE EXTERIEUR DES BATIMENTS COMMUNAUX - 2015-2018

35/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 572001 A PASSER AVEC CITEOS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme AMIABLE, Maire. - La CAO du 23 juin a reçu un avis favorable.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONTRIBUTION PORTANT SUR LA MODIFICATION DU TUNNEL A CHATELET-LES-HALLES

36/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE POUR UNE CONTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE DE 200 € A L'ETUDE PROPOSEE PAR L'ASSOCIATION « LES VILLES DU RER B SUD » PORTANT SUR LA MODIFICATION DU TUNNEL A CHATELET-LES-HALLES

Mme AMIABLE, Maire. - Nous faisons partie de l'association des villes du RER B sud. Une étude a été menée. Nous avons déjà participé à son coût. Il a été redemandé un peu d'argent pour boucler le financement. Cela représente pour la ville 200 €. Il semble que ce soit raisonnable.

L'étude est dans le dossier avec les résultats.

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CREATION D'UN RESEAU D'AGRICULTURE URBAINE ET D' ACTIONS ECOLOGIQUES CITOYENNES ET SOLIDAIRES

37/ APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION ATELIER D'ARCHITECTURE AUTOGEREE POUR LA CREATION D'UN RESEAU D'AGRICULTURE URBAINE ET D' ACTIONS ECOLOGIQUES CITOYENNES ET SOLIDAIRES

Mme AMIABLE, Maire. - Il s'agit d'une convention passée avec l'AAA.

Mme MEKER. - Dans le cadre des activités de développement durable qui s'inscrivent dans l'espace public, avec une forte volonté de créer un dialogue, le dialogue social, et de favoriser les échanges et le vivre ensemble, la ville a été amenée à rencontrer l'AAA. L'AAA est une plateforme collective sous forme d'associations qui réalisent de la recherche et des actions en simultané autour des mutations urbaines et des pratiques culturelles, sociales, écologiques et émergentes dans la ville contemporaine.

Il s'agit de favoriser la participation des habitants à l'autogestion des espaces urbains, en particulier dans des délaissés par exemple au travers de projets à la fois nomades et réversibles.

Pour exemple, et vous avez cela dans la convention, l'AAA a déjà beaucoup travaillé à Paris en réhabilitant et en créant des activités citoyennes dans des friches urbaines, comme l'éco-interstice au 56 passage Saint Blaise, un lieu particulièrement mortifère et triste, ou encore en créant des jardins partagés dans un réseau que l'on a appelé éco-box et, plus récemment, en créant à Colombes ce qui s'appelle une Agrocité, à la fois un projet de jardins partagés mais également un atelier de recyclage avec mise en place d'une ressourcerie appelée recyclable, le tout étant dédié à l'agriculture urbaine et au recyclage.

Il se trouve qu'à la suite de notre réunion du 8 octobre 2015 consacrée à la thématique des jardins partagés à laquelle a participé l'AAA s'en est suivi un premier dialogue avec un certain nombre d'associations de la ville intéressées par l'agriculture urbaine et les jardins partagés comme le CRAC ou Bagneux Environnement et les Potagers de Bagneux.

Ensuite, le dialogue a avancé ainsi que le travail. Il nous a semblé intéressant de répondre à la demande des associations et d'AAA de travailler avec la ville de Bagneux puisque l'AAA est en mesure d'apporter :

- sa connaissance des pratiques citoyennes de transition écologique,
- sa capacité à les mettre en œuvre,
- aux associations porteuses de ces projets des ressources logistiques et donc une méthodologie de gestion de projets et une grande capacité à aller rechercher des cofinancements et des subventions, une capacité à monter, comme cela a été le cas pour le projet Agrocité à Colombes, des dossiers auprès de l'Europe, des programmes light ou très complexes que des porteurs de projets qui sont vraiment dans l'opérationnel ne sont pas à même de monter.

Pour exemple, et vous le verrez dans la convention, la ville s'engage par cette convention de 2 ans à investir 15 000 € en 2016 et 2017.

On parle de co-financement puisque l'AAA participera également à hauteur de 15 000 €. Participeront également sans doute d'autres financements liés aux résultats de toutes les recherches qui seront effectuées en particulier auprès de la région. Vous avez l'exemple d'un budget prévisionnel.

L'AAA est également à même de penser des bâtiments, de déposer des permis de construire auprès de la ville.

Toute cette synergie qui se construit avec AAA, les associations de la ville, intéressées par ces pratiques, et la ville permet de donner un confort pas seulement financier, mais également en termes d'ingénierie de projet, que nous ne pourrions pas offrir seuls.

Ces pratiques de transition écologique vont s'installer autour de jardins partagés sur un premier site qui a été proposé par les associations et validé techniquement par les services de la ville. Un premier site identifié qui serait aujourd'hui de 400 mètres de pelouse autour du gymnase Romain Rolland avec des jardins partagés et, sans doute, une première petite construction qui permettrait d'avoir des activités à la fois culturelles, de partage de savoirs, qui peuvent déboucher, comme cela a été le cas à Colombes, sur de la création d'emplois d'économie sociale et solidaire. C'est ce soir que nous vous proposons de voter l'encadrement de ce début d'action en synergie avec cet atelier AAA, les associations et la ville.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

M. FRESSE. - Pour compléter, un petit élément de contextualisation par rapport à tout ce qui a pu se faire depuis le début du mandat dans ce domaine : l'économie circulaire, les jardins partagés, etc. Il ne s'agit pas de quelque chose qui s'ajoute de manière autonome à ce qui existe déjà. Mme Meker vient de l'expliquer, mais j'insiste sur cet aspect. Ce n'est pas un supplément ou un luxe. Cela nous a vraiment semblé nécessaire pour que ces projets apparaissent et se développent car ce ne sont pas forcément des projets structurés, coordonnés. Pour qu'ils puissent se développer comme on le souhaiterait, si l'on reste uniquement avec les bonnes volontés présentes mais qui n'ont pas forcément les possibilités, c'est vraiment une condition nécessaire pour assurer une cohérence.

C'est vrai qu'il y a la ville puisque la convention porte uniquement sur la ville et AAA, mais les associations sont impliquées et au-delà des associations et de la ville, il ne s'agit pas uniquement d'une coordination entre les associations déjà impliquées, mais également d'actions en direction des habitants pas encore engagés dans une action associative. Tout le monde ne fait pas partie d'une association, d'où également le travail qui sera fait. La convention engage par exemple de travailler en lien avec les centres socioculturels au-delà des habitants des quartiers. Cela nous a semblé vraiment nécessaire pour voir ces projets se développer. Sans cela, on resterait dans quelque chose de très anecdotique alors qu'il y a une vraie ambition de la ville sur ce sujet.

Mme AMIABLE, Maire. - Tout à fait. Merci.

M. ROMERO-AGUILA. - Le groupe socialiste se félicite de la venue de ce projet. Dans le cadre de l'ESS, dans le cadre de l'économie circulaire, comme l'a indiqué M. Fresse, au-delà d'être un élément anecdotique, cela va pouvoir donner à voir très concrètement ce que cela peut apporter. On ne sera plus seulement dans la question théorique de : il faut récupérer. On va faire, on va récupérer et vous accompagner. Ce sera vraiment un élément ressource pour pouvoir mettre en œuvre un certain nombre d'éléments concrets de l'économie circulaire dont on parle beaucoup, mais que l'on fait assez peu. Il nous semble important que Bagneux s'engage dans ce processus. C'est une association qui fonctionne. Elle est à Colombes, à Paris. Elle travaille sur un certain nombre de quartiers.

AAA, comme l'andouillette, est un symbole de qualité !...

Mme MEKER. - L'andouillette, c'est AAAAA !...

Mme FAUVEL. - J'interviens au nom du groupe Front de Gauche Communiste et Citoyen.

C'est un beau projet qui se formalise ici !

Je regrette naturellement que la ville de Colombes ait décidé de chasser l'Agrocité qui s'y était développée avec les associations locales et les gens du quartier, a fortiori pour faire sur le site qu'elle occupe aujourd'hui un parking automobile.

En revanche, je me réjouis que notre ville accueille maintenant ce projet. C'est un beau projet social et environnemental.

"Social" parce qu'il se propose de mettre en synergie des acteurs associatifs déjà présents sur notre territoire et agissant pour l'environnement.

Plusieurs réunions de contact ont d'ailleurs eu lieu et je ne crois pas exagérer si je dis que l'esprit du projet est largement partagé et mobilise déjà les idées et les énergies.

Comme l'a dit Frédéric Fresse, ce n'est pas un pas un projet "en plus", c'est un projet rassembleur, fédérateur, dynamisant.

C'est un projet environnemental aussi et surtout parce qu'il se propose d'interroger les Balnéolais sur la place de la nature en ville, la préservation de notre environnement, l'actuel système d'échanges économiques... Non pas de façon théorique mais de manière tout à fait concrète, les mains dans le terreau !

Notre planète en vaut la peine.

Sur ce principe, l'Atelier d'Architecture Autogéré (AAA) propose donc la création d'une série d'équipements écologiques et civiques utilisant de manière réversible des terrains urbains et ruraux.

La mise en place de ces équipements favorise le développement de réseaux locaux, de circuits courts écologiques, économiques, sociaux et la transmission de pratiques collaboratives et solidaires (agriculture urbaine, compostage, recyclage, etc.).

Ainsi, à travers le développement de pratiques écologiques et de réseaux de solidarité, les habitants s'impliquent de façon quotidienne et active et modifient leurs modes de vie, d'habitat et de travail de façon durable pour un nouvel équilibre entre production et consommation.

Une sorte de révolution douce et verte que nous soutenons naturellement !

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MARTIN. - Effectivement, c'est un beau projet, mais a-t-on les ambitions à Bagneux de financer un certain nombre d'actions à hauteur de 15 000 € ? Certaines sont complètement à la charge de Bagneux. La mise en place d'aménagements économiques légers est complètement dans la dynamique d'aujourd'hui. La réalisation d'unités de transition écologique, c'est vraiment très bien. Ce qui m'interpelle, c'est la réalisation de prototypes innovants. Tout à l'heure, on parlait de technique. Là, on entre dans des aspects très techniques : prototypage aquaponie verticale, prototypage jardins sans sol électroniques, prototypage biométhanisation, prototypage phyto-épuration.

J'suis allé voir sur le dictionnaire ce que cela voulait dire. C'est un peu compliqué.

Est-ce le rôle d'une ville comme Bagneux de se lancer dans des prototypes innovants ?

Je ne remets pas en cause le fait de faire ces prototypes, mais une ville seule avec AAA à les faire me pose pas mal de questions surtout que l'on a un territoire maintenant. Ces prototypes vont bénéficier à l'ensemble des communes du territoire. Pourquoi ce projet n'est-il pas porté par le territoire ?

Si l'on ne commence pas à raisonner d'une manière globale et si l'on assume l'ensemble des coûts de prototypes... Qu'ils soient merveilleux et qu'ils bénéficient à l'ensemble des communes du territoire, nous sommes tous en phase là-dessus, mais ce n'est pas à Bagneux de financer à hauteur de 15 000 € des projets de prototype écobgique.

Mme MEKER. – Nous sommes dans une convention.

C'est vrai que c'est peut-être un peu jargoné, mais ce que l'on appelle un prototype, c'est peut-être simplement un bâtiment avec un endroit où il y aurait, comme c'est le cas à Colombes, une phyto-épuration. Ce n'est pas si compliqué. En tout cas, AAA est tout à fait capable de filtrer les eaux usées et même de dire qu'elle ne rejette plus les eaux usées sur la parcelle, qu'elle est phytofiltrée. C'est extrêmement sain. Cela s'appelle un prototype.

Un conteneur customisé pour recevoir un atelier de ressourcerie, cela s'appelle un prototype. Les réalisations seront très simples.

Là où la ville met 15 000 €, AAA met 15 000 € et nous allons chercher de l'argent ailleurs.

Pour des activités conviviales qui sont là pour relier les citoyens, la balle de l'action comme l'a dit Mme Fauvel de l'AAA est de créer un réseau d'actions et de recherche dans toute l'Europe.

Il y a des projets à Genève, en Angleterre, à Berlin. Sur ces thèmes de transition écologique, de pratiques de circuits courts de recyclage par les citoyens dans les villes, là où ce sera sans doute le plus nécessaire et au plus proche des personnes et des personnes... Nous avons besoin de faire petit à petit cette révolution culturelle qui nous permettra de vivre mieux dans nos villes demain.

M. MARTIN. - On peut le faire au niveau du territoire.

M. FRESSE. - Les 15 000 € ne sont pas entièrement affectés aux prototypes. Ils ne sont qu'une partie d'un budget beaucoup plus important dont les prototypes représentent une partie importante. Après, c'est une question politique très intéressante par rapport à l'idée suivante : est-ce à un territoire localement de prendre en charge des choses qui ne semblent pas correspondre à ses besoins immédiats ? Nous avons l'idée de nous lancer, même si c'est à l'échelle d'un laboratoire, d'une expérimentation, dans quelque chose où on localise au maximum.

Par exemple, pour le cas de la phyto-épuration, mais également pour la production d'énergie, nous serons amenés à nous poser les mêmes questions, à nous dire : la petite échelle ne fonctionne pas. Une ville ou un territoire petit ne doit pas s'occuper de cette question, cela doit être fait à l'échelon supérieur. Cela nous amène à des logiques de délocalisation dans le sens où l'on passe toujours à un échelon supérieur.

C'est précisément à l'encontre de la logique où l'on est toujours sur une échelle de plus en plus grande mais, du coup, on se coupe de la localité que va ce type de projet de circuit court, l'idée étant de relocaliser au maximum la gestion des déchets, que ce soit l'épuration de l'eau ou la gestion des déchets.

On pourrait se dire également que l'activité recyclage ou de ressourcerie pourrait être une compétence du territoire parce que c'est de la réduction de déchets. En même temps, si des personnes au niveau d'une ville voire d'un quartier, on peut même aller plus loin au niveau local, ne sont pas capables d'avoir une réflexion sur la gestion de leurs propres déchets en se disant : c'est quelque chose que l'on va faire au niveau du territoire ou de la région, c'est une manière de se déresponsabiliser et c'est bien, même si cela reste à petite échelle. Aller dans la logique où l'on est responsable de sa propre empreinte écologique nous semble aller dans le bon sens. Cela va à l'encontre d'une certaine logique qui tend à devenir dominante. Si nous trouvons ce projet intéressant, c'est pour proposer de nouveaux paradigmes.

Mme AMIABLE, Maire. – Il n'y a pas d'autres interventions ?...

Je trouve que c'est un beau projet dirigé par des personnes qui ont de l'expérience et de l'intelligence, de l'intelligence collective. Je trouve qu'il est de la responsabilité des politiques et des élus d'agir sur ces questions.

On ne peut pas simplement être dans le discours de ce qu'il faudrait améliorer. Quand on dit : pensez du local au global. Il faut penser local en espérant que cela va changer un peu plus vite au niveau global.

Je pense que cela se fait avec plus d'expériences et de pressions locales, d'habitants qui prennent en main ces questions que les choses pourront avancer.

C'est également un projet qui est éminemment citoyen, puisque ce projet ne peut fonctionner que si les habitants s'y investissent et le prennent en charge. On ne vient pas avec quelque chose clef en main en leur disant de venir consommer. On construit avec eux un projet qui ira jusqu'où voudront bien aussi aller les habitants et leurs investissements.

15 000 €, ce n'est pas non plus une somme démesurée à l'échelle d'une commune comme la nôtre. On parlait tout à l'heure de soutenir les associations. C'est un moyen, dans le champ de l'écologie et de la lutte pour un environnement et une société qui se développe de manière responsable et durable, d'agir.

Bien sûr, nous aurons l'occasion de revenir devant le Conseil municipal sur la manière dont avance ce projet. Je trouve que c'est une bonne initiative qui va commencer dans un endroit de la ville et qui a pour ambition d'essaimer dans d'autres quartiers de la commune.

Je vous propose de passer au vote.

J'ai compris que les collègues de l'opposition n'étaient pas convaincus.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LES GROUPES DE L'OPPOSITION S'ABSTENANT.

DEMANDE DE SUBVENTION

38/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DÉPUTÉE DES HAUTS-DE-SEINE AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Mme AMIABLE, Maire. – Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme AMIABLE, Maire. – Merci.

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT HERMELAND CLASSEE MONUMENT HISTORIQUE

39/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ

Mme MEKER. - C'est la suite de l'étude réalisée en lien avec la DRAC en 2014, une étude menée sur les besoins de restauration de l'extérieur de l'église Saint-Hermeland, puisque l'intérieur a été très joliment et très scientifiquement restauré dans les années 90.

Cette étude avait mis en avant un certain nombre de travaux à réaliser assez rapidement, en particulier la structure extérieure du clocher dont la pierre desquame pas mal. C'est pour cela que vous avez sans doute vu autour de l'église un petit tunnel pour éviter aux passants d'être éventuellement blessés par des morceaux de pierre risquant de tomber du clocher.

Cette étude a fait le tour de la question et le tour de l'église : ont été notés l'état sanitaire des façades extérieures et la structure intérieure qui va avec, l'état de sécurité des personnes dans la construction et les abords immédiats de l'édifice et l'état technique des équipements et des aménagements intérieurs. Voilà pour l'étude globale.

Concernant les années à venir, nous allons nous occuper des façades extérieures du clocher et de la couverture ainsi sans doute que du parvis afin de redonner à l'ensemble un coup de jeune et de solidité. On peut éventuellement aussi penser à l'éclairage avec sans doute des éclairages qui permettront de mettre en valeur le tympan de l'église dont vous connaissez la valeur puisque c'est la petite sœur de Notre-Dame et qu'elle est exactement de la même époque et de la même qualité architecturale.

Pour cela, la ville a passé un marché. Suite au résultat de la commission d'appel d'offres du 23 juin 2016, le marché a été attribué au maître d'œuvre, c'est-à-dire à l'entreprise qui va travailler avec les différentes entreprises qui interviendront concrètement sur l'édifice, Bureau Architecte & Patrimoine.

Tout cela est très encadré par la DRAC, puisque c'est très subventionné et l'église est un monument historique.

C'est la même entreprise qui a réalisé l'étude et qui, de fait, connaissait bien la question, même si plusieurs entreprises se sont manifestées. 4 au total étaient intéressées par notre église.

Le bureau d'études qui a réalisé l'étude avait estimé à 1 700 000 € ces travaux qui se développeront entre 2017 et 2019, à savoir de 2017 à 2018, la restauration du clocher, c'était urgent, de 2018 à 2019, la restauration des façades et des intérieurs, mais surtout des façades et, en 2019, le réaménagement des abords.

Tout ceci est subventionné à au moins 60 %, voire 80 % entre la DRAC et peut-être également, vous l'avez vu tout à l'heure, une part départementale.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES GROUPE SCOLAIRE ALBERT PETIT

40/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ

M. DIMBAGA. - Ce marché a pour objectif de confier au titulaire le remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Albert Petit.

Ce groupe scolaire a déjà bénéficié de travaux de remplacement de menuiseries extérieures sur la partie maternelle, les locaux administratifs et l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment au cours de ces dernières années. Il s'agit, cette année, de remplacer les menuiseries extérieures des premier et deuxième étages de l'école élémentaire.

Cette opération permettra de parfaire l'isolation du bâtiment et d'en améliorer les performances énergétiques.

Pour ce faire, une consultation d'entreprise a été lancée dans les conduites suivantes :

Forme : procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 et de relative 77 du décret de 25 mars 2016 relatif aux marchés à tranches optionnelles.

Nature des prestations : remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Albert Petit

- Décomposition en tranches :

- Tranche ferme : classes

- Tranche conditionnelle : couloirs

Le montant total du marché est estimé à 258 500.00 € HT.

Les offres reçues seront examinées et le marché sera attribué par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 23 juin 2016.

Aussi, il convient d'autoriser, Mme le Maire, à signer le marché correspondant.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUIVI D'EXPLOITATION DU MARCHE DE CHAUFFAGE

41/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 5 AU MARCHÉ N° 172501 RELATIF AU CHAUFFAGE, GROS ENTRETIEN ET PRESTATIONS DIVERSES (LOT 1)

42/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 172502 RELATIF AU CHAUFFAGE, GROS ENTRETIEN ET PRESTATIONS DIVERSES (LOT 2)

M. DIMBAGA. - C'est la CAO du 13 mai.

Mme AMIABLE, Maire. - Il s'agit d'un avenant au marché de chauffage.

VOTE SUR LA DELIBERATION N° 41 : ADOPTEE A L'UNANIMITE

VOTE SUR LA DELIBERATION N° 42 : ADOPTEE A L'UNANIMITE

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX – CONSTRUCTION DU CENTRE DES ARTS ET DU CIRQUE ET DES CULTURES ÉMERGENTES DE BAGNEUX

43/ APPROBATION DES AVENANTS N° 2 ET N° 3 AUX MARCHES DE TRAVAUX N° 321602, 321603, 321606, 321607, 321608 RELATIFS A LA CONSTRUCTION DU CENTRE DES ARTS ET DU CIRQUE ET DES CULTURES ÉMERGENTES (5 LOTS) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme AMIABLE, Maire. - On avait présenté, en 2014, au Conseil municipal des moins-values à hauteur de 13 030,12 € HT au marché qui, à l'époque, était de 3 283 278,43 € HT.

Ensuite, on a eu un deuxième avenant qui portait sur des modifications mineures pour une plus-value de 34 235,39 € HT.

Enfin, nous avons un avenant de fin de travaux qui présente des adaptations mineures pour un montant de 985 € HT, des compléments de travaux pour 14 184 € HT, des adaptations ayant conduit à moins 26 524,25 € HT et des compléments techniques et électriques de 6 765,29 € HT.

Le montant total des marchés s'élève à 3 335 182,03 € HT. Cela représente une augmentation de 1,18 % par rapport au montant initial de l'opération. C'est vraiment extrêmement mineur sur ce type de marché et de construction d'équipements.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS / UDI S'ABSTENANT ET M. ROUSSEAU VOTANT CONTRE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET EN OUVRAGES

44/ APPROBATION DU PRINCIPE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET EN OUVRAGES

M. TUDER. - Merci Madame la Maire.

La mise en place d'un stationnement payant sur le territoire de Bagneux est un des engagements municipaux que la municipalité s'est employée à déployer dans le mandat actuel.

Pour accompagner nos réflexions, la Société Sareco a travaillé avec nous. Elle nous a rendu un rapport.

Dans la phase de diagnostic, elle a confirmé l'utilité de réglementer le stationnement sur notre ville par un stationnement payant, étant donné ce qui existe à l'heure actuelle, à savoir les conflits d'usage dus à l'utilisation d'emplacements de stationnement à Bagneux par les utilisateurs des lignes B et 13 vu que le stationnement y est gratuit, et surtout parce que, dans les années qui viennent, l'arrivée des lignes 4 et 15 du métro risque de transformer notre ville en parking géant si nous n'entamons pas une réglementation du stationnement.

Il existe plusieurs moyens de gestion pour gérer la réglementation du stationnement. Ils sont listés dans votre rapport.

Au final, on a décidé de la mise en place d'une gestion par DSP.

Cette organisation du stationnement par voie de délégations offrirait des avantages qui paraissent déterminants et notamment, je dirai principalement, du fait que le délégataire prendrait intégralement à sa charge les investissements d'installation d'horodateurs, de marquage ainsi que l'emploi d'ASVP qui procéderont au contrôle du stationnement.

Il vous est demandé d'approuver le principe de DSP du stationnement payant sur voirie et en ouvrages sous la forme d'un affermage et de lancer la consultation pour le choix d'un délégataire.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?...

M. MARTIN. - Pour nous, ce mode de gestion semble moins risqué pour Bagneux, c'est bien.

Deux inconnues tout de même assez structurantes dans le cadre de cette gestion : qui sera l'attributaire ? Aujourd'hui, il n'est pas trouvé.

Mme AMIABLE, Maire. - On ne peut pas répondre à cela !...

Mme BOUDJENAH. - On ne connaît même pas les candidats.

M. MARTIN. - Il y a beaucoup de questions sur le montant des redevances en fonction des secteurs, des résidents, des extérieurs, etc. Nous en avons un peu discuté en commission. J'espère que nous aurons l'occasion d'en débattre à nouveau, peut-être dans le cadre de réunions publiques.

Les habitants sont pas mal attachés à cela surtout s'ils doivent payer 25 € par mois pour des emplacements de résidence.

Ce qui nous a également interpellés, c'est le parking Léo Ferré pour le marché qui est payant après la première demi-heure gratuite. Cela va être très compliqué.

Aujourd'hui, il est gratuit. La gestion de ce parking les jours de marché est très compliquée. Cela risque d'être encore plus compliqué à gérer.

Ce sont des questions de ce type qu'il faudra se poser après.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

M. TUDER. - Vous faites référence à la commission aménagement de la semaine dernière et au document que l'on vous a donné. Nous avons eu l'occasion de rencontrer les représentants des conseils de quartiers, le représentant de l'Observatoire des engagements ainsi que les IRP de la ville pour une présentation.

Un certain nombre de remarques ont été faites à l'occasion de ces rencontres. Comme indiqué lors de la commission aménagement le document remis est une base de travail, ce n'est pas un produit fini. Cela nous servira de base de travail lors de la phase de négociation que nous aurons avec les candidats à la délégation de pouvoir.

Vous avez formulé un certain nombre de remarques qui ont été émises également par d'autres. Nous les prenons en compte et elles viendront abonder la discussion que nous aurons lors de ces négociations.

Les chiffres et les montants précisés dans le document du Cabinet Sareco permettent un équilibre financier pour un délégataire qui prend à sa charge, comme je l'indiquais, l'intégralité de l'investissement.

Il n'aura que le produit du stationnement à l'horodateur pour se rémunérer et avoir un équilibre financier.

M. ZANI. - Qui fixera la redevance du stationnement des véhicules sur la voirie ?

Avez-vous étudié la question des familles qui possèdent 2, voire 3 véhicules pour un tarif dégressif ?

Enfin, pensez-vous revoir la grille tarifaire du stationnement résidentiel pour les habitants de

notre ville qui possèdent et payent déjà un parking et qui vont utiliser les emplacements de stationnement qu'à titre très occasionnel lors de leurs déplacements sur le territoire de la commune car payer le loyer d'un parking auquel s'ajoutent les taxes y afférentes plus un tarif de stationnement résidentiel plein pot peut paraître injuste pour celui qui l'acquitte ?

Pour rappel, je précise que les titulaires d'une carte européenne, puisque cela ne s'applique pas à toutes les villes, c'est au niveau national, de stationnement délivrée au titre du handicap permet à son bénéficiaire de stationner gratuitement un maximum de 12 heures, pour ne pas être une voiture tampon, en dehors des places ou des emplacements qui leur sont réservés.

Le stationnement payant ne s'applique pas aux personnes titulaires d'une carte de handicap, enfin... carte de stationnement.

M. ROUSSEAU. - Il est vrai qu'en commission le dossier nous a été présenté. On avait posé un certain nombre de questions qui l'ont été à nouveau à l'instant.

C'est un travail que nous allons devoir affiner cet automne, si j'ai bien suivi le calendrier, pour avancer. Je crois que, là-dessus, on a intérêt à travailler tous ensemble pour rechercher des solutions pérennes qui puissent correspondre à la majorité, puisque c'est vrai que cela reste sensible. On touche au porte-monnaie de chacun.

En même temps, on a des contraintes de stationnement dans les différents quartiers, soit avec des véhicules ventouses, soit avec des véhicules des villes d'à-côté. À un moment donné, il faut agir. Je pense que le travail de cet automne peut amener des propositions. C'est pour cela qu'il serait bien d'être intégré à ces groupes de travail de réflexions.

Merci.

Mme MOUTAOUKIL. - Le dossier n'est pas nouveau. Il y a longtemps que l'on parle d'un stationnement un peu plus régulé dans notre ville. Effectivement, dans toutes les rues avoisinant les transports en commun, se garer en face de chez soi est juste un enfer. Personnellement, et je ne le dis pas uniquement parce que j'ai cette difficulté-là où j'habite, il y a beaucoup de rues malheureusement à Bagneux, et cela s'étant, qui sont dans cette situation.

Nous avons des voitures qui viennent d'autres départements le matin, mais également le soir très tard. Elles y restent même parfois plusieurs jours.

Les personnes ont bien compris que le stationnement est gratuit sur Bagneux. Y stationner sa voiture est beaucoup plus simple. Elles y restent même parfois plusieurs jours parce que leur propriétaire est parti prendre l'avion à Orly ou à Roissy Charles De Gaulle.

Le sujet est effectivement sensible.

Il est vrai que nous tenons à la gratuité. C'était une volonté politique. Mais quand on voit que toutes les villes à proximité de Bagneux, celles qui touchent notre commune, notre territoire, ont opté pour un stationnement payant, cela risque d'être impossible à gérer, d'autant, et mon collègue l'a indiqué, que l'arrivée des 2 métros va encore plus accentuer ce phénomène.

Ce qui est en jeu ici, c'est une évolution des pratiques et des usages.

On ne va pas dire que ceux qui avaient 2 voitures parce qu'ils en avaient besoin pour se rendre au travail est excessif. C'est sans doute nécessaire pour eux pour se déplacer. On peut imaginer qu'avec les deux lignes de métros, lignes 4 et 15, elles auront des facilités pour éviter la voiture et prendre les transports en commun qui seront sur le territoire.

L'enjeu est de changer nos usages, de les faire évoluer et peut-être en effet de renoncer petit à petit à la voiture.

Il va tout de même falloir qu'on l'intègre tout doucement mais sûrement.

Mme MEKER. - Il s'agit également de santé publique, car le Grand Paris est appelé à se densifier. Plus de moteurs à explosion, ce n'est pas vraiment possible dans les années à venir.

Revenons à aujourd'hui, dès lors que l'on met en place une tarification du stationnement sur un territoire, environ 30 % des voitures disparaissent. En outre, cela permet de mieux garer les voitures. Nous avons un sentiment d'insécurité dans l'espace public. Cela vient du fait que les voitures sont garées n'importe où, ce qui est réellement accidentogène. Tout cela fait partie de la qualité de l'espace public et de la qualité de vie future.

Nous en sommes qu'au début de l'étude, mais les lignes données font ressortir le fait que les tarifs résidentiels en surface sont étudiés de façon à permettre aux personnes se garer sur leur parking. Beaucoup de personnes à Bagneux se garent en surface car il y a de la place. Aux bailleurs de sécuriser leur parking public, peut-être. Garons nos véhicules soit dans nos garages privés, soit dans les parkings mis à notre disposition par le bailleur par exemple. Si l'on a 2 voitures, il faudra payer le parking en surface et on renoncera à la deuxième voiture.

M. TUDER. - Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit dans ma première intervention, mais nous prendrons en compte les remarques émises pour la rédaction du cahier des charges.

Après, il faudra voir, au moment des négociations avec les candidats à la délégation, l'aspect financier entre l'investissement et les recettes. Quand on compare les sommes demandées par rapport aux villes voisines - on a fait également un comparatif de ce qui était proposé dans les villes avoisinantes ou à sociologie à peu près similaire à la nôtre - on est dans la moyenne de ce qui se pratique. Nous ne sommes pas dans des sommes extravagantes. On entend bien que l'on peut essayer de les négocier à la baisse lors des négociations que l'on aura avec les candidats à la délégation.

Pascale a parlé de 30 % de véhicules en moins sur la voirie. Cela me fait un peu sourire. J'ai la chance de travailler avec des agents de la Direction des espaces publics qui ont mis en place dans d'autres collectivités le stationnement payant et qui ont effectivement constaté que, dès lors que le stationnement était réglementé payant, un certain nombre de véhicules disparaissait de la voie publique, que cela donnait une meilleure accessibilité, une meilleure fluidité et générerait moins de conflits d'usage.

M. ROMERO-AGUILA. - Nous remercierons notre collègue M. Tuder pour faire le magicien en vue de faire disparaître 30 % des véhicules de manière douce.

Ce qui n'est pas mal dans la démarche initiée par Bruno avec la municipalité, ce sont les éléments de consultation importants. Dans ce qui est proposé, la question du tarif peut être un débat, mais la volonté est de ne pas avoir de coûts engendrés par cela. Il faut bien à un moment donné qu'il y ait un équilibre économique qui sera le fruit de la discussion entre la municipalité et le délégataire de services publics, en tout cas les différents candidats. Le choix sera effectué en tenant compte de ces critères.

Je souhaiterais souligner une manière de réfléchir ou de se projeter dans l'avenir qui est très daté. L'idée n'est pas de dire j'ai 3 voitures, donc j'ai un prix de gros. Au contraire, je serai dans la démarche de : plus j'ai de voitures et plus c'est cher.

L'idée n'est pas simplement d'avoir quelque chose de dégressif pour tous les utilisateurs d'automobile, j'en suis, mais de dire il y a un changement à mettre en œuvre.

On voit bien qu'il y a 2 visions, 2 philosophies et 2 manières de voir le monde totalement différentes. Je m'inscris en totale opposition avec des tarifs éventuels sur plusieurs automobiles.

Mme AMIABLE, Maire. - Je vous propose de passer au vote.

Tout le monde a compris qu'il ne fait plaisir à personne ici de faire payer les habitants de Bagneux, que nous soyons tous d'accord. La question est d'anticiper les évolutions de la ville. Tout le monde comprend bien que si l'on ne réfléchit pas et si l'on n'agit pas en amont avec l'arrivée de 2 réseaux de transports lourds sur la commune, la situation tendue d'aujourd'hui deviendra insupportable pour tout le monde. Il s'agit d'être dans des tarifs raisonnables, de faire en sorte également que les habitants qui ont des parkings souterrains les rejoignent et les utilisent.

Cela crée des soucis. On l'a vu avec les travaux du métro sur l'avenue Henri Barbusse, mais on a vu également des parkings souterrains appartenant à des bailleurs curieusement se remplir alors qu'ils étaient vides.

Une partie des administrés réutilisera son parking. Certains propriétaires de pavillon ont également des garages qu'ils ont transformés en atelier ou autres.

Tout le monde sait cela.

On peut espérer que chacun réutilise mieux les places de parking qu'il a déjà, en essayant bien sûr de faire un dispositif qui ne "saigne" pas les administrés, car ce n'est vraiment pas l'objet, mais qui pacifie et régule la ville.

Je dois vous dire que personne n'est content de payer, mais à chaque visite de quartier, le fait qu'il n'est plus possible de rester dans cette situation et qu'il y a besoin au minimum de réglementer est un sujet récurrent. C'est l'objet de la DSP. Le débat n'est pas fini ce soir.

Une réunion de concertation sera prévue à l'automne sur cette question, une réunion publique pour débattre avec les habitants.

Aujourd'hui, on avait invité des représentants des conseils de quartier à une première réunion d'échanges. Il s'agit maintenant d'élargir aussi le débat à l'ensemble des habitants intéressés ou préoccupés par ces questions.

Je vous propose de passer au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme AMIABLE, Maire. - Je vous remercie.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SICOMU (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS)

45/ RAPPORT D'ACTIVITE DU SICOMU POUR L'ANNEE 2015

Mme AMIABLE, Maire. - Je propose de ne pas entrer dans les détails et de prendre acte du rapport.

IL EST PRIS ACTE DU RAPPORT

HABITAT

CHARTRE DE LA CONSTRUCTION ET DE LA PROMOTION A BAGNEUX

46/ APPROBATION DE LA NOUVELLE CHARTRE DE LA CONSTRUCTION ET DE LA PROMOTION A BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme SEISEN. - Pour rappel, nous avons adopté cette charte en décembre 2012 qui a été signée par plus d'une trentaine de promoteurs, d'aménageurs. Elle avait pour objectifs la maîtrise du coût des prix de sortie des logements en accession à la propriété, le plus emblématique des objectifs et un fort impératif de qualité, à l'extérieur, d'insertion urbaine et architecturale mais également à l'intérieur, de fonctionnalité de développement durable et d'habitabilité.

Au bout de 3 ans de mise en œuvre de cette charte, force est de constater que les grands objectifs ont été atteints. En effet, à l'analyse de l'évolution des prix de sortie, globalement, le prix fixé est atteint et nous avons maintenu, c'est peut-être le plus important à Bagneux, l'écart qui nous séparait des villes alentour. Force est de constater également que les prix ne se sont pas envolés à Bagneux malgré l'attractivité qui ne fait que croître.

Autre élément très notable selon moi, on se pose parfois la question de savoir si la ville que l'on construit bénéficie également aux Balnéolais déjà existants, si elle n'est pas qu'une ville avec des morceaux nouveaux qui ne bénéficieraient qu'à des extérieurs. Les chiffres sont assez éclairants : sur les constructions neuves en accession, plus du quart a bénéficié à des Balnéolais. Cela confirme nettement le diagnostic d'un fort besoin de décohabitation et d'une offre pour accompagner les parcours résidentiels qui avant, faute d'offres existantes, se faisaient à l'extérieur de Bagneux, voire même en plus grande couronne.

Quand on entre dans le détail, on voit que, pour l'accession à coûts maîtrisés où les prix y sont nettement inférieurs, ce à quoi s'était fortement engagée la ville, plus d'un Balnéolais sur deux a accédé à ce type de logement. C'est la preuve que cet effort est important.

Je ne reviens pas sur les projets pour lesquels lorsque le partenariat se passe bien, la qualité est au rendez-vous. Loin de contraindre ou de mettre des bâtons dans les roues des promoteurs, cela bénéficie à tout le monde, puisque des bons et beaux logements permettent une commercialisation rapide. Cela a un coût pour nos partenaires.

Néanmoins, il est nécessaire d'actualiser cette charte au regard de deux nouveaux éléments.

Le premier, nos documents de référence actualisés comme le PLU que nous allons adopter de manière finale à l'automne précisent des éléments qui étaient du ressort de la charte et qui vont devenir réglementaires et opérationnels de manière obligatoire sur des questions de typologie en fonction de la localisation des logements.

Durant ces 3 dernières années, nous avons eu un nouveau programme local de l'habitat dont une des fiches action est la charte de la construction et de la promotion.

Il faut travailler la complémentarité entre notre charte qui n'est pas un document légal et opposable, mais bien incitatif, et les documents qui font référence.

Le deuxième, nous avons à prendre acte et à tirer les enseignements de ces 3 ans qui étaient une première. À l'époque où Bagneux a adopté sa charte, la démarche était relativement novatrice. Nous avons à tirer les conclusions des choses à réajuster ou à réinjecter dans cette nouvelle charte que nous vous soumettons.

Par exemple, dans cette nouvelle mouture de charte proposée, désormais, les prix moyens plafonds sont exprimés en HT car les promoteurs savaient très bien jouer des périmètres qui bénéficient de la TVA à 5,5 %.

Quand un logement est localisé dans un périmètre où la TVA 5,5 % s'applique, c'est forcément moins cher que lorsqu'il est localisé dans un périmètre où la TVA à 20 % s'applique sans que ce soit lié à l'effort des promoteurs, mais plutôt lié à un dispositif national qui fait baisser un peu artificiellement les prix.

Pour être clair, nous travaillons en HT.

La ville de Bagneux a également des micros marchés à l'intérieur de son territoire. La différence des marchés locaux, les différentes attractivités sont également à prendre en compte. Deux secteurs sont à différencier : les secteurs d'attractivité autour des périmètres des gares existantes et à venir ainsi que le site des Mathurins où le prix moyen plafond serait de 4 300 € HT le m² et le périmètre de la « ville ordinaire », celui en dehors de ces secteurs d'attractivité où le prix serait minoré à 4 150 € HT le m².

On propose également une revalorisation annuelle selon le coût de la construction.

Un autre élément rejoint la manière de faire bénéficier au maximum les Balnéolais de constructions neuves, d'imposer un prix qui sera partout pareil sur la ville pour 10 % des logements construits dans les opérations de plus de 30 logements, un prix de 3 400 € le m², largement en dessous de ce prix moyen, parce que c'est grâce à ces prix-là que l'on permet à nombre de Balnéolais d'accéder à la propriété avec évidemment des questions d'accès à l'information privilégiée au niveau local.

Au-delà du prix, l'élément qui fait le plus parler, nous avons une ambition très forte sur la manière dont nous co-construisons tous ces projets de construction en associant la ville le plus en amont possible pour préciser les attendus, faire des ajustements par rapport à ce qui est attendu en croisant les regards sur l'habitat, l'urbanisme, le développement durable de sorte que toutes les dimensions soient bien présentes.

Nous proposons la consultation de plusieurs maîtrises d'œuvre pour la majorité des projets mais nous demandons également que soit intégrée dans la charte la phase de concertation avec les habitants, ce que nous faisons maintenant presque systématiquement. Les promoteurs y sont assez habitués. Ils savent qu'à Bagneux il y a des réunions publiques - quitte à faire des ajustements - sur des projets architecturaux et leur insertion urbaine. Que cela soit écrit noir sur blanc tout comme la question de l'accompagnement des nouveaux futurs copropriétaires, chose qui se met en place de manière systématique avec un partenariat avec l'ARC. Cela permet d'apporter une culture commune aux futurs accédants, parfois primo-accédants sur la manière dont fonctionne une copropriété, sur les devoirs et les obligations et la manière dont on gère le tout. C'est aussi l'intégration d'une forte participation de la ville au développement de l'art dans la ville avec son inscription dans la charte en tant que telle.

Je rappelle que l'on a déjà tenu une matinée d'atelier le 12 mai dernier qui a eu pas mal de succès. Elle fut très dense. Elle a permis d'avoir un premier échange avec, on espère, les futurs signataires qui seront au moins aussi nombreux que la fois précédente, signature prévue le 5 juillet prochain.

Nous avons entendu dire récemment, cela a fait l'objet de quelques articles de presse, le fait que

les chartes, je cite : « seraient des entraves à la construction qui cachent à peine leur nom ». Je ne vais pas développer. En tous les cas, à Bagneux, nous faisons la preuve, puisque nous étions éligibles et que nous le serons très prochainement à la prime aux maires bâtisseurs, que l'on est une ville qui se développe, qui va construire beaucoup. C'est justement pour cela que nous voulons continuer d'en garder la maîtrise, pour que ce soit des constructions pour le plus grand nombre et non pas juste pour quelques-uns.

On voit que les villes qui se dotent de charte ne sont pas celles où le marché immobilier est le plus contraint et le plus difficile.

À Bagneux, même avec une charte de la construction, de la promotion, il n'y a pas eu de problème de commercialisation alors même que le marché immobilier avait eu une petite mauvaise passe.

Les rythmes ont continué à être intéressants. Tous les jours on sait que la ville de Bagneux intéresse. Contrôler ce qui s'y passe, être le plus incitatif possible vers de la qualité, de l'accessibilité et débattre des projets, cela ne peut être que bénéfique.

Les architectes, les promoteurs, une fois que les projets sortent et qu'ils remportent un franc succès, sont tous d'accord.

Je vous remercie.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS DE LOGEMENT
--

47/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ASPE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS DE LOGEMENT POUVANT MOBILISER LE DISPOSITIF DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme AMIABLE, Maire. - On propose de renouveler le partenariat avec la SPE qui s'occupe des demandeurs de logements et des aides, notamment dans la constitution des dossiers Dallo.

Avez-vous des remarques ?

Mme MOUTAOUKIL. - Nous voterons favorablement évidemment cette délibération mais pouvons-nous avoir le bilan de l'activité de l'association ASPE pour évaluer ce que l'on arrive à faire. L'association est très active, elle reçoit beaucoup de personnes. En termes de résultat, il serait bien que l'on puisse l'avoir pour l'année prochaine.

Mme SEISEN. - C'est dans le rapport.

Mme AMIABLE, Maire. - En 2015, il y a eu 248 rendez-vous sur Bagneux et 176 ménages ont été suivis. 43 % de ces ménages ont eu leur dossier examiné en commission de médiation. Parmi ces 76 ménages, 56 ont été reconnus prioritaires. L'association a accompagné 38 ménages dans un recours gracieux et 21 dans un recours au contentieux. On peut peut-être être plus précis.

Mme MOUTAOUKIL. – Il nous intéresserait d'avoir le nombre de ménages suivis entrant vraiment dans le Dalo. Il y a un vrai enjeu là-dessus pour ne pas avoir à se faire imposer des ménages qui viendraient de l'extérieur en Dalo, alors même que certains ménages à Bagneux pourraient entrer dans ce processus.

Mme SEISEN. - La question est de savoir combien de ménages éligibles au Dalo ont été relogés sur Bagneux ?

Mme MOUTAOUKIL. – Non. La question est la suivante : combien l'association qui nous aide sur ces questions parvient-elle à faire intégrer de ménages dans le processus Dalo ?

Mme SEISEN. - 56. C'est mentionné dans la délibération.

Mme AMIABLE, Maire. - 56 sur les 176 ménages reçus.

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TARIFS

POPULATION

48/ REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS

49/ REVALORISATION DES TAXES FUNERAIRES

Mme AMIABLE, Maire. - Il y a eu des discussions en commissions, aussi, je ne m'attarde pas.

Nous passons aux votes.

VOTE SUR LA DELIBERATION N° 48 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

VOTE SUR LA DELIBERATION N° 49 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DROITS DE VOIRIE

50/ AJOUT D'UNE TARIFICATION SPÉCIFIQUE POUR LES FOOD TRUCKS

Mme AMIABLE, Maire. - Les tarifs des communes voisines vous sont spécifiés. Nous proposons l'emplacement par jour et par séance à 10 €, ce qui reste raisonnable, pour permettre aux food trucks de s'installer sur le territoire.

M. MARTIN. - Nous voterons contre. Nous sommes contre les food trucks. Je trouve qu'il ne faut pas essayer de les développer dans une ville comme Bagneux. On a des restaurants.

Il faut plutôt développer les offres de restauration beaucoup plus pérennes que des food trucks qui proposent de la nourriture rapide. Il y en a déjà un sur le parking du casino. Il est privé. Afficher des tarifs va inciter ce type de nouveaux commerces à venir d'autant plus. Nous ne sommes pas trop d'accord avec cela.

M. ROMERO-AGUILA. - J'en suis désolé, Monsieur Martin.

L'idée des food trucks est de participer à l'animation de la ville. Les food trucks sont soumis à des contraintes d'emplacement. Nous avons déterminé 3 espaces qui sont mentionnés dans la délibération.

Les objectifs sont bien entendu d'être en adéquation avec ce qui se fait dans la ville, d'apporter

une variété et d'avoir des critères de qualité.

Il se trouve que, depuis un an et demi à deux ans, nous recevons un certain nombre de demandes. Le camion à frites que l'on a pu connaître a beaucoup évolué. Les food trucks ont leurs spécialités. On peut arriver à trouver des éléments très qualitatifs.

Je vous cite l'exemple du projet d'un food truck proposant des gougères de tout type. L'objectif est de pouvoir proposer quelque chose qui soit un peu plus qualitatif permettant d'avoir un choix, y compris parfois avec des rotations de ces mêmes structures permettant d'avoir parfois des spécialités spécifiques d'une région française et parfois des spécialités d'autres pays.

La dimension d'animation est importante. Il nous a semblé collectivement qu'un des éléments d'animation comme celui-ci pouvait être attractif.

Nous aurons bien entendu une vigilance particulière sur la qualité de vie car nous ne souhaitons pas, comme vous l'indiquez, que cela dégrade ni l'espace public ni le choix donné à la population. Cela devrait plutôt participer à pousser vers le haut ce qui serait proposé. En fonction de ce que cela aura donné au bout d'un an, un an et demi, on verra si l'on étoffe ou si l'on revoit la politique que l'on aura mise en place.

Il me semble qu'il est plus facile de faire venir des structures mobiles que des restaurants. Nous sommes dans un système de marché libre. Il y a beaucoup plus d'inertie que pour ces restaurations de type mobile qui aujourd'hui peuvent être de qualité.

M. ZANI. - Par rapport à ce que vous venez de dire, la préservation de l'espace public, je vous invite à aller voir celui qui est sur la place de Casino. C'est tellement confiné que, tout autour, au lieu d'avoir des bacs à fleur, ce sont des sacs-poubelles qui jonchent, car ils ne peuvent pas les mettre à l'intérieur. Ce n'est matériellement pas possible.

M. ROMERO-AGUILA. - C'est un espace privé et c'est permanent.

M. ZANI. - J'ai vu cela tout à l'heure en passant. Tous ces sacs-poubelles sont dehors. Vous pensez que c'est bien pour l'environnement, vous qui parlez d'environnement. Cela m'étonnerait !

M. ROUSSEAU. - Je suis très réservé à l'égard de l'aspect gastronomique que vous essayez de nous expliquer. Il faudrait mieux travailler sur le développement des activités commerciales (restaurant, etc.).

Installer un food truck dans un lieu de passage que je connais bien puisque c'est l'avenue du Général de Gaule... J'espère que les personnes ne s'arrêteront pas. Cela va être vite compliqué. C'est un chemin latéral. Certes, quelques sociétés viendront bien acheter un sandwich. Ceci dit, je suis très réservé à l'égard de ce type de restauration, même si je sais que certains se posent à l'emplacement cité. Je ne suis pas certain qu'une grande clientèle locale se déplace. Je suis très réservé à ce sujet.

Mme AMIABLE, Maire. - Je propose que nous passions au vote.

M. BESSON. – Brièvement, je pense que les food trucks sont une alternative en particulier pour le midi pour les personnes qui mangent dans les sociétés. C'est une alternative au kebab qui envahit depuis longtemps le paysage que l'on ne peut pas qualifier de gastronomique.

Concernant le food truck sur le parking du Casino, M. Zani est peut-être passé à la mauvaise heure. Ce sont des Malgaches, ce qui est assez original dans le paysage. Les environs de ce food truck qui est également sur Cachan sont toujours impeccables. Vous êtes peut-être passé au

moment où ils étaient en train de remballer et donc de déposer ces sacs.

S'agissant de la propreté des environs du Casino, il y a de toute manière globalement beaucoup à dire.

J'ai l'impression que cette initiative apportée par la ville est intéressante.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

Vous avez noté que c'est sur trois emplacements qui ne sont pas à proximité de restaurants ou de restauration existant sur la commune. Ils sont sur des lieux de passage de salariés où il n'y a justement pas grand-chose pour déjeuner le midi, sinon à prendre sa voiture.

Je propose de passer au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE

CITOYENNE ET VIE DES QUARTIERS

51/ INSTAURATION D'UNE TARIFICATION PRORATISÉE POUR LES USAGERS DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS S'INSCRIVANT AUX ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Mme AMIABLE, Maire. – Cette tarification s'adresse aux personnes qui s'inscrivent en cours d'année afin qu'elles ne payent pas le plein tarif puisqu'elles n'ont pas utilisé la prestation pendant toute l'année.

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS / UDI S'ABSTENANT

ÉDUCATION

APPEL A PROJET 2016 « HANDICAP »

52/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER DES DOSSIERS DE CANDIDATURE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2016 « HANDICAP » LANCE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE ET DE SIGNER LES EVENTUELLES CONVENTIONS CORRESPONDANTES

Mme AMIABLE, Maire. – Nous répondons à un appel à projets lancé par la CAF des Hauts-de-Seine concernant les enfants porteurs de handicap. Je propose de ne pas entrer dans le détail. Il est important de développer le dossier de candidature.

Je pense que tout le monde sera d'accord.

M. LE THOMAS. - Un mot par rapport à cela. Il est important de candidater dans la mesure où l'on accueille 10 enfants handicapés dans nos structures. Ce n'est pas nouveau, mais le département, par l'intermédiaire de la CAF des Hauts-de-Seine, nous permettrait de bénéficier de subventions à hauteur de 80 % sur 3 postes pleins. Ce sont notamment des postes de psychomotricien et de médecin. Cela nous permettrait d'augmenter nos capacités d'accueil.

Le fait d'accueillir ces 10 enfants dans la structure nous empêche d'accueillir pleinement les enfants des autres familles, puisqu'un enfant handicapé dans une structure mobilise 2 places de crèche. Cela nous permettrait d'optimiser nos places.

Mme AMIABLE, Maire. - Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SPORTS

PASS92

53/ APPROBATION DE LA CONVENTION PASS92 AVEC LE DEPARTEMENT ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme AMIABLE, Maire. - Je noterai avec satisfaction le passage de cette convention ce soir, puisque le département des Hauts-de-Seine avait prévu de le supprimer.

Nous nous sommes aperçus, lors de l'élaboration du budget primitif 2016 du département, que cette ligne avait purement et simplement disparu du budget du département.

Nous nous sommes bien battus. Non seulement, le Pass 92 sera maintenu, mais l'année prochaine, il sera augmenté, passant à 80 € ou 85 € pour les élèves non boursiers.

Nous sommes particulièrement heureux de passer cette convention ce soir.

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CULTURE

FRAIS DE RESTAURATION, DE TRANSPORT ET D'HEBERGEMENT

54/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RESTAURATION, DE TRANSPORT ET D'HEBERGEMENT DES PARTICIPANTS A LA FETE DES VENDANGES 2016 ET ANNEES A VENIR

Mme AMIABLE, Maire. – Nous vous proposons cette délibération pour prendre en charge la nourriture et l'hébergement des artistes lors de la fête des vendanges.

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESTAURATION

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES NECESSAIRES A LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DE LA VILLE DE BAGNEUX

55/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES (9 LOTS)

Mme AMIABLE, Maire. - Le marché a eu lieu, la CAO du 23 juin. Nous vous proposons d'acter les décisions de la CAO.

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

COMMUNICATION

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR MANIFESTATIONS BALNEOLAISES LIVREES PAR TRAITEURS AVEC OU SANS PERSONNEL

56/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES (2 LOTS)

Mme AMIABLE, Maire. – Il s'agit de dire que l'on a le marché et que le CAO du 13 juillet approuvera l'attributaire.

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

ACQUISITION D'UN FAUTEUIL DENTAIRE

57/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ACQUISITION D'UN FAUTEUIL DENTAIRE ET A SIGNER LA CONVENTION EVENTUELLE

M. PAYEN. – Il s'agit de remplacer un fauteuil dentaire de 11 ans devenu vétuste. Le coût qui se monte à 46 000 € est pris en charge à 50 % par la région.

Mme AMIABLE, Maire. - Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

58/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE – UNITE LOCALE DE BAGNEUX

Mme AMIABLE, Maire. – Quand il y a des soucis, des catastrophes, la Croix-Rouge installe tout ce qu'il faut pour les sinistrés. Nous avons eu malheureusement plusieurs expériences à Bagneux qui ont nécessité de faire appel à leurs services. Ils restent toute la nuit avec des habitants dans la peine, à nos côtés. Nous proposons de les aider pour l'achat de ce matériel compte tenu du fait que nous avons vraiment des retours pour la ville.

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

59/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ATOUSIGNES 92

Mme AMIABLE, Maire. – Nous en avons parlé tout à l'heure. Cette association fera suivre une formation aux premiers secours à leurs bénéficiaires. Ils ont besoin de financer un interprète pour que leurs bénéficiaires puissent accéder à cette formation. Nous leur attribuons une subvention de 5 000 €.

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

PROJET SOCIAL 2016-2019 - CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS

60/ APPROBATION DU PROJET SOCIAL DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PREVERT ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA CAF

61/ APPROBATION DU PROJET SOCIAL DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA FONTAINE GUEFFIER ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA CAF

Mme CHAMI. – Je vais vous présenter les deux délibérations en même temps.

J'ai ce soir le plaisir de vous présenter et de vous demander d'approuver les nouveaux projets sociaux de nos deux centres sociaux et culturels, établis pour la période 2017/2020.

Il appartiendra ensuite à la CAF de les valider de son côté, puisque ces projets sont la base de notre partenariat, notamment financier, autour de nombreuses actions. Ceci dit, même si elle demande une ou deux précisions supplémentaires, nous savons que cela ne devrait pas poser de problème puisque la CAF a participé avec nous à l'élaboration de ces projets, étant notamment présente lors de nombreuses réunions partenariales.

Ces projets sociaux sont donc des documents importants, essentiels même pour nos CSC puisqu'ils décrivent les enjeux de leur politique de développement social :

- en positionnant bien les CSC dans la réalité de leur environnement, en lien très serré avec les autres acteurs locaux,
- en tenant compte du bilan du projet social précédent pour définir très précisément les orientations et les priorités du nouveau projet.

Cette année, nous avons donc fait le choix d'établir simultanément nos deux projets sociaux. Cela a permis de les travailler à la fois lors de temps communs très riches (séminaire avec la fédération des centres sociaux, réunions avec les partenaires locaux associatifs et institutionnels) et séparément, en travaillant aussi avec les bénévoles, les acteurs sociaux et les usagers de chaque centre afin de "coller aux besoins du terrain", en s'adaptant aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire.

Vous aurez donc compris que ces deux projets sociaux des CSC Jacques Prévert et Fontaine Gueffier contiennent bien entendu des objectifs généraux communs, je vais y revenir, mais aussi des spécificités.

Le projet d'accompagnement social ne peut être en effet totalement identique entre un quartier Nord en plein travaux avec l'arrivée des métros et un nouveau programme de renouvellement urbain et social qui devrait débiter rapidement, entraînant d'ailleurs à terme la reconstruction du CSC Prévert et le quartier sud où l'ORU est désormais terminée et où un grand enjeu est désormais de parvenir à faire le lien entre anciens et nouveaux habitants.

Mais sans détailler, car il est déjà tard, d'ailleurs vous pourrez lire si vous le souhaitez les projets qui sont dans vos dossiers, nos CSC ont toutefois défini des grands axes d'intervention pour les années à venir, qui leur sont communs et nourriront l'ensemble de leurs actions :

- Développer le partenariat entre les CSC et les autres acteurs locaux (associations, autres services de la ville, Éducation Nationale, prévention spécialisée, services sociaux...) en améliorant l'information réciproque, en élaborant des projets communs ou des actions complémentaires plutôt que juxtaposées, voire parfois involontairement concurrentes et travailler

ainsi mieux encore l'inclusion sociale pour tous, avec notamment une attention particulière à la question de la parentalité et des liens intergénérationnels.

- Encourager et accompagner les initiatives citoyennes dans les quartiers. Pour cela aller au-delà de l'offre d'activités pour aider les habitants à créer et prendre en main les actions qui correspondent à leurs besoins, à être acteurs des enjeux qui les concernent au quotidien, à s'investir dans la vie citoyenne.

- Être un acteur reconnu du vivre ensemble dans les quartiers : un lieu d'accueil, un lieu ressource pour l'accès aux droits, un lieu de culture et d'éducation populaire, de convivialité et de citoyenneté active.

Un dernier mot si vous le permettez pour remercier le gros travail mené dans l'élaboration de ces projets sociaux par notre Directrice de la citoyenneté, Martine Marchand-Prochasson, par le Directeur et la Directrice des deux CSC et l'ensemble de leurs équipes qui ont mené ce lourd travail de réflexion puis d'écriture tout en continuant à mener leur action quotidienne au plus près de Balnéolais, ce qui n'a pas été facile !

Je vous propose donc d'approuver les deux projets sociaux des centres culturels Jacques Prévert et Fontaine Gueffier.

Mme AMIABLE, Maire. - Merci.

Vous l'avez compris, le projet est pour les 4 ans qui viennent de chacun de nos CSC.

Avez-vous des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

VOTE SUR LA DELIBERATION N° 60 : ADOPTEE A L'UNANIMITE

VOTE SUR LA DELIBERATION N° 61 : ADOPTEE A L'UNANIMITE

PERSONNEL

62/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme AMIABLE, Maire. - Je vous passe les détails.

Vous avez le rapport de présentation sous les yeux.

Avez-vous des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme AMIABLE, Maire. - Le prochain Conseil municipal est fixé au 20 septembre.

Pour celles et ceux qui partent bientôt en vacances, je leur souhaite de très bonnes vacances.

Profitez-en bien et reposez-vous.

Nous aurons du travail à la rentrée.

Copaca'Bagneux commence le 12 juillet.

Je vous remercie et lève la séance.

(La séance est levée à 00 h 45.)